RAPPORT DE GESTION ET SES ANNEXES

BEP ENVIRONNEMENT 2021

Une Équipe,
des Idées,
un Futur

TABLE DES MATIÈRES

I. Les comptes annuels 3

A. Bilan après répartition 3

B. Comptes de résultats 5

C. Affectation et prélèvements 6

II. Les commentaires financiers 7

A. Commentaires à l'ACTIF 7

B. Commentaires au PASSIF 9

C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS 11

III. Les informations complémentaires 17

IV. Les règles d'évaluation 19

V. La liste des garanties 24

VI. Les marchés publics 25

VII. La LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES 35

VIII. La structure de l'organisation 36

A. Structure des intercommunales 36

B. Compositions des instances 37

C. Rémunérations des instances 38

IX. L'organigramme fonctionnel complet de l'organisation 39

X. Les lignes de développement 40

XI. Le plan financier pluriannuel 41

I. LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2021	Exercice 2020
ACTIFS IMMOBILISES	**20/28**	**42.869.024**	**45.732.020**
Frais d'établissement	**20**	**-**	**-**
Immobilisations incorporelles	**21**	**-**	**11.166**
Immobilisations corporelles	**22/27**	**42.838.896**	**45.686.070**
Terrains et constructions	22	24.068.723	24.872.294
Installations, machines et outillage	23	5.585.229	6.092.851
Mobilier et matériel roulant	24	12.725.317	14.461.448
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	459.627	259.478
Immobilisations financières	**28**	**30.128**	**34.783**
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	20.400	20.400
Autres immobilisations financières	284/8	9.728	14.383
Actions et parts	*284*	-	-
Créances et cautionnements en numéraire	*285/8*	*9.728*	*14.383*
ACTIFS CIRCULANTS	**29/58**	**34.327.319**	**30.740.087**
Créances à plus d'un an	**29**	**5.532.506**	**5.098.512**
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	5.532.506	5.098.512
Stocks et commandes en cours d'exécution	**3**	**629.490**	**483.633**
Approvisionnements	30/31	488.325	427.766
En-cours de fabrication	32	-	-
Produits finis	33	-	-
Marchandises	34	141.165	55.867
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés	36	-	-
Commandes en cours d'exécution	37	-	-
Créances à un an au plus	**40/41**	**9.240.753**	**9.975.627**
Créances commerciales	40	7.294.671	7.095.248
Autres créances	41	1.946.082	2.880.378
Placements de trésorerie	**50/53**	**15.057.654**	**11.404.787**
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	15.057.654	11.404.787
Valeurs disponibles	**54/58**	**2.983.333**	**2.986.274**
Comptes de régularisation	**490/1**	**883.583**	**791.253**
TOTAL DE L'ACTIF	**20/58**	**77.196.343**	**76.472.107**

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
CAPITAUX PROPRES	**10/15**	**29.535.299**	**27.682.541**
Apport	**10/11**	**173.225**	**173.225**
Disponible	110	-	-
Indisponible	111	173.225	173.225
Plus-values de réévaluation	**12**	-	-
Réserves	**13**	**22.273.369**	**20.206.812**
Réserves indisponibles	130/1	-	0
Réserves statutairement indisponibles	1311	17.323	17.323
Acquisitions d'actions propres	1312	-	-
Soutien financier	1313	-	-
Autres	1319	-	-
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	22.256.046	20.189.490
Bénéfice/Perte reporté(e)	**14**	-	-
Subsides en capital	**15**	**7.088.705**	**7.302.503**
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	**19**	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	**16**	**2.684.672**	**2.973.220**
Provisions pour risques et charges	**160/5**	**2.684.672**	**2.973.220**
Pensions et obligation similaires	**160**	-	-
Charges fiscales	**161**	-	-
Grosses réparations et gros entretien	**162**	2.684.672	2.973.220
Obligations environnementales	**163**	-	-
Autres risques et charges	**164/5**	-	-
Impôts différés	**168**	-	-
DETTES	**17/49**	**44.976.373**	**45.816.346**
Dettes à plus d'un an	**17**	**33.470.398**	**32.719.282**
Dettes financières	170/4	33.470.212	32.719.096
Etablissements de crédit	*173*	*33.470.212*	*32.719.096*
Autres emprunts	*174*	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
Autres dettes	178/9	186	186
Dettes à un an au plus	**42/48**	**11.214.311**	**12.829.768**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	4.347.835	3.919.159
Dettes financières	43	-	-
Dettes commerciales	44	4.683.518	6.153.258
Fournisseurs	*440/4*	*4.683.518*	*6.153.258*
Effets à payer	*441*	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	2.124.622	2.698.048
Impôts	*450/3*	*159.216*	*534.165*
Rémunérations et charges sociales	*454/9*	*1.965.406*	*2.163.882*
Autres dettes	47/48	58.336	59.303
Comptes de régularisation	**492/3**	**291.664**	**267.296**
TOTAL DU PASSIF	**10/49**	**77.196.343**	**76.472.107**

B. Comptes de résultats

		Exercice 2021	Exercice 2020
Ventes et prestations	**70/76A**	**61.248.271**	**57.125.790**
Chiffre d'affaires	70	20.369.100	17.444.827
En cours de fabrication, produits finis et en commande en cours d'exécution	71	640	-2.633
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	40.691.951	39.271.507
Produits d'exploitation non récurrents	76A	186.579	412.089
Coût des ventes et prestations	**60/66A**	**58.531.300**	**55.530.749**
Approvisionnements et marchandises	60	3.925.855	3.967.545
Achats	*600/8*	*3.987.869*	*3.985.063*
Stocks : réduction (augmentation)	*609*	*- 62.014*	*- 17.518*
Services et biens divers	61	26.368.331	23.624.612
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	14.259.664	14.489.708
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	5.179.694	4.952.619
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	8.574.203	8.085.353
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	- 288.548	- 324.624
Autres charges d'exploitation	640/8	259.708	695.553
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	252.394	39.984,37
Bénéfice (Perte) d'exploitation	**9901**	**2.716.971**	**1.595.041**
Produits financiers	**75/76B**	**25.826**	**24.504**
Produits financiers récurrents	75	25.826	24.504
Produits des immobilisations financières	*750*	-	-
Produits des actifs circulants	*751*	*21.763*	*13.190*
Autres produits financiers	*752/9*	*4.063*	*11.314*
Produits financiers non récurrents	76B	-	-
Charges financières	**65/66B**	**642.527**	**636.581**
Charges financières récurrentes	65	642.527	636.581
Charges des dettes	*650*	*633.779*	*629.772*
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, Commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	*651*	-	-
Autres charges financières	*652/9*	*8.747*	*6.809*
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	**9903**	**2.100.271**	**982.964**

		Exercice 2021	Exercice 2020
Prélèvements sur les impôts différés	**780**	**-**	**-**
Transfert aux impôts différés	**680**	**-**	**-**
Impôts sur le résultat	**67/77**	**33.714**	**7.572**
Impôts	670/3	33.714	7.572
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	**9904**	**2.066.556**	**975.392**
Prélèvements sur les réserves immunisées	**789**	**-**	**-**
Transfert aux réserves immunisées	**689**	**-**	**-**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	**9905**	**2.066.556**	**975.392**

C. Affectation et prélèvements

		Exercice 2021	Exercice 2020
Bénéfice (Perte) à affecter	**9906**	**2.066.556**	**975.392**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	2.066.556	975.392
Bénéfice (Perte) reportée de l'exercice précédent	14P	-	-
Prélèvements sur les capitaux propres	**791/2**	**-**	**-**
sur l'apport	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
Affectations aux capitaux propres	**691/2**	**2.066.556**	**975.392**
à l'apport	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	2.066.556	975.392
Bénéfice (Perte) à reporter	**(14)**	**-**	**-**
Intervention d'associés dans la perte	**794**	**-**	**-**
Bénéfice à distribuer	**694/6**	**-**	**-**
Rémunération du capital	694	-	-
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Commentaires à l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de terrains et constructions :
  le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 24.068.723 € répartit sur l'ensemble de la Province de Namur et comprend :
  - les sites d'exploitations ;
  - la valorisation et le traitement : usine de tri broyage de Floreffe, centre de compostage, biométhanisation, centres d'enfouissement technique ;
  - les parcs à conteneurs ;
  - les stations de tri et transfert ;
  - les autres postes à répartir : site industriel et collecte de Floreffe.

Les terrains représentent 1.085.267 € tandis que les constructions s'élèvent à 22.983.456 €.

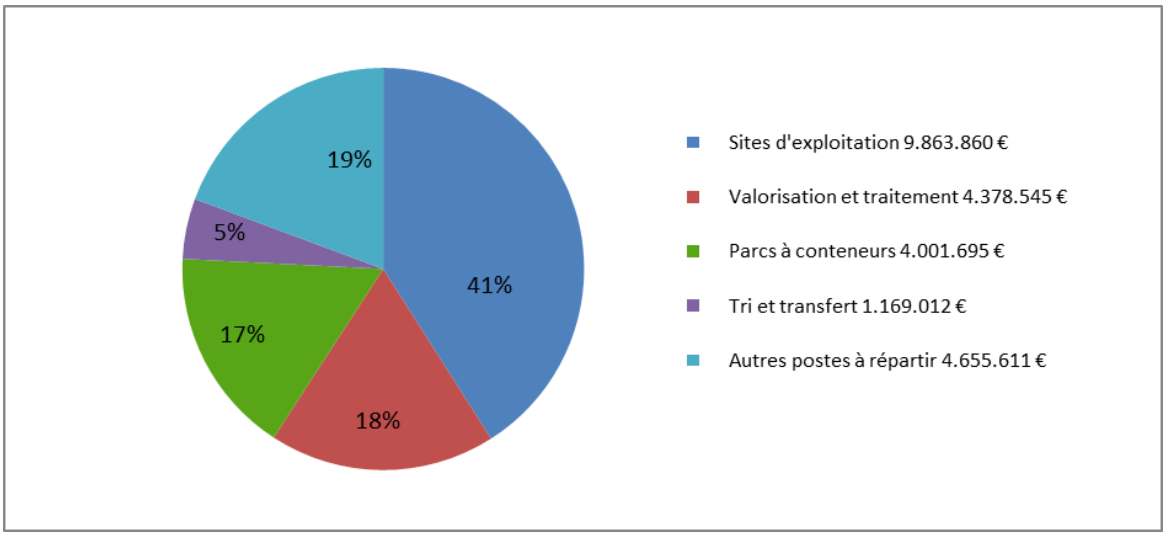

- Les installations, machines et outillages comprennent essentiellement les engins des différents sites, les installations du site Floreffe, les conteneurs des parcs, les bulles à verre pour un total de 5.585.229 € ;

- Le mobilier se compose du matériel de bureau des sites et du matériel pour l'informatisation des parcs pour un total de 131.550 € ;

- Le matériel roulant s'élève à 12.593.767 € et correspond aux véhicules de collecte ;

- Les immobilisations en cours reprennent les travaux en cours des recyparcs d'Andenne, Eghezée Somme-Leuze, Sambreville, ainsi que les projets de digitalisation pour un total de 459.627 €.

Les **immobilisations financières** reprennent les participations détenues à hauteur de 20.400 € dont le détail est repris dans le rapport sur les participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 9.728 €.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à plus d'un an** sont constituées des autres créances inscrites dans le cadre des subsides sur investissements à percevoir de façon étalée par l'Office Wallon des Déchets pour 3.361.133 €, du préfinancement de la quote-part du BEP Environnement dans le subside ENERGYWALL à percevoir en 2022 pour 2.101.373 €, et d'un acompte versé pour compte de la Spaque dans le cadre du rachat du CET Chapois pour 70.000 €.

Le **stock** correspond aux approvisionnements de fournitures en diesel, pièces pour le charroi, vêtements de travail (488.324 €) et des marchandises telles que les conteneurs, les puces, les sacs Fost Plus et organiques (141.165 €).

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les créances commerciales pour 7 .294.671 €.

Les **autres créances** s'élèvent à 1.946.082 € et se composent des appels de fonds aux communes et des tranches de subside à court terme sur investissement à percevoir de façon étalée.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à termes. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des travaux dans les parcs industriels et les investissements immobiliers en attente des subsides à recevoir.

Les **valeurs disponibles** couvrent la trésorerie opérationnelle pour 2.983.333 €. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent une indemnité d'assurance à percevoir de 181.803 €, ainsi qu'un montant de 701.446 € correspondant à la répercussion aux communes de la perte du subside sur la collecte des papiers cartons.

B. Commentaires au PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, le capital a été transféré en **apport indisponible**, lequel s'élève à 173.225 €. Il est souscrit dans son entièreté par les communes, la Province de Namur, et le BEP.

Les parts sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

4.553	parts	Communes	113.825 €

Parts		Montant	Parts		Montant
218	ANDENNE	5.450	48	HAVELANGE	1.200
63	ANHEE	1.575	50	HERON	1.250
67	ASSESSE	1.675	45	HOUYET	1.125
75	BEAURAING	1.875	169	JEMEPPE S/SAMBRE	4.225
32	BIEVRE	800	90	LA BRUYERE	2.250
41	CERFONTAINE	1.025	128	METTET	3.200
147	CINEY	3.675	1.001	NAMUR	25.025
123	COUVIN	3.075	48	OHEY	1.200
121	DINANT	3.025	29	ONHAYE	725
28	DOISCHE	700	91	PHILIPPEVILLE	2.275
155	EGHEZEE	3.875	110	PROFONDEVILLE	2.750
74	FERNELMONT	1.850	115	ROCHEFORT	2.875
68	FLOREFFE	1.700	280	SAMBREVILLE	7.000
104	FLORENNES	2.600	69	SOMBREFFE	1.725
101	FOSSES LA VILLE	2.525	51	SOMME-LEUZE	1.275
44	GEDINNE	1.100	57	VIROINVAL	1.425
242	GEMBLOUX	6.050	30	VRESSE/SEMOIS	750
69	GESVES	1.725	162	WALCOURT	4.050
61	HAMOIS	1.525	89	YVOIR	2.225
58	HASTIERE	1.450			

2.276	parts	Province de Namur	56.900 €

100	parts	BEP	2.500 €

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve statutairement indisponible correspond à 10% de l'apport indisponible (17.323 €) ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 22.256.046 €.

Les **subsides en capital** correspondent aux subsides reçus des pouvoirs publics pour les investissements des infrastructures liés à l'exploitation pour un total de 7.088.705 €.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 29.535.299 €, comprenant le capital et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Les **provisions** pour autres risques et charges actées en 2021 s'élèvent à 2.684.672 € :

- Provision en vue de faire face aux grosses réparations et gros entretien :
  - réhabilitation CET : 1.692.202 € ;
  - grosses réparations et gros entretien : 992.470 €.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** sont composées majoritairement des dettes financières contractées auprès des banques (sous déduction des tranches échéant en 2022) pour un total de 33.470.212 € en 2021.

Les autres dettes reprennent 186 € de cautions reçues.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 11.214.311 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 4.347.835 € ainsi que les dettes commerciales pour 4.683.518 €.

Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 2.124.622 € et reprennent le solde des rémunérations 2021 à payer en 2022 ainsi que le précompte et l'impôt sur le résultat.

Dans les autres dettes, on retrouve le préfinancement de subside sur investissement de TIBI, dans le cadre de la société interne BIVALOR, pour la chaine de tri-broyage ainsi qu'un cautionnement reçu pour un montant de 58.336 €.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 291.664 €.

On y retrouve le précompte mobilier des intérêts perçus en janvier 2022 concernant 2021 ainsi que la facturation des avances sur collectes commerçants relatives au 1er trimestre 2022.

C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 61.248.271 € et sont en augmentation par rapport à 2020.

L'année 2021 a enregistré un chiffre d'affaires de 20.369.100 € contre 17.444.827 € en 2020. Cette augmentation est principalement due aux prix de vente des papiers-cartons et des métaux.

Le chiffre d'affaire se réparti comme suit :

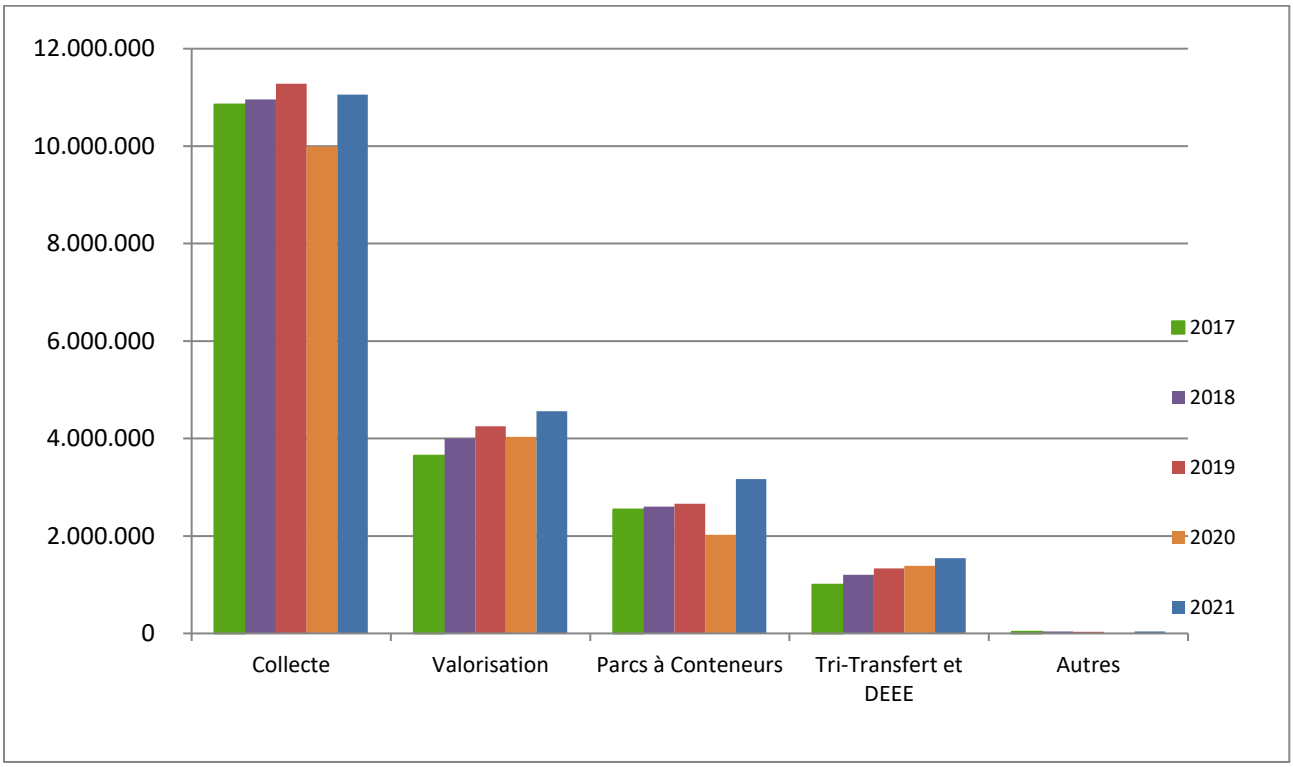

Les **autres produits d'exploitation** s'élèvent à 40.691.951 € en 2021 contre 39.271.507 € en 2020.

Ce montant comprend :

- les subsides et interventions des Pouvoirs Publics pour 3.931.903 € ;
- la contribution financière des communes pour 34.803.718 € ;
- le solde de 1.956.330 € est composé de refacturations de frais à des tiers, des remboursements d'assurances et de diverses récupérations.

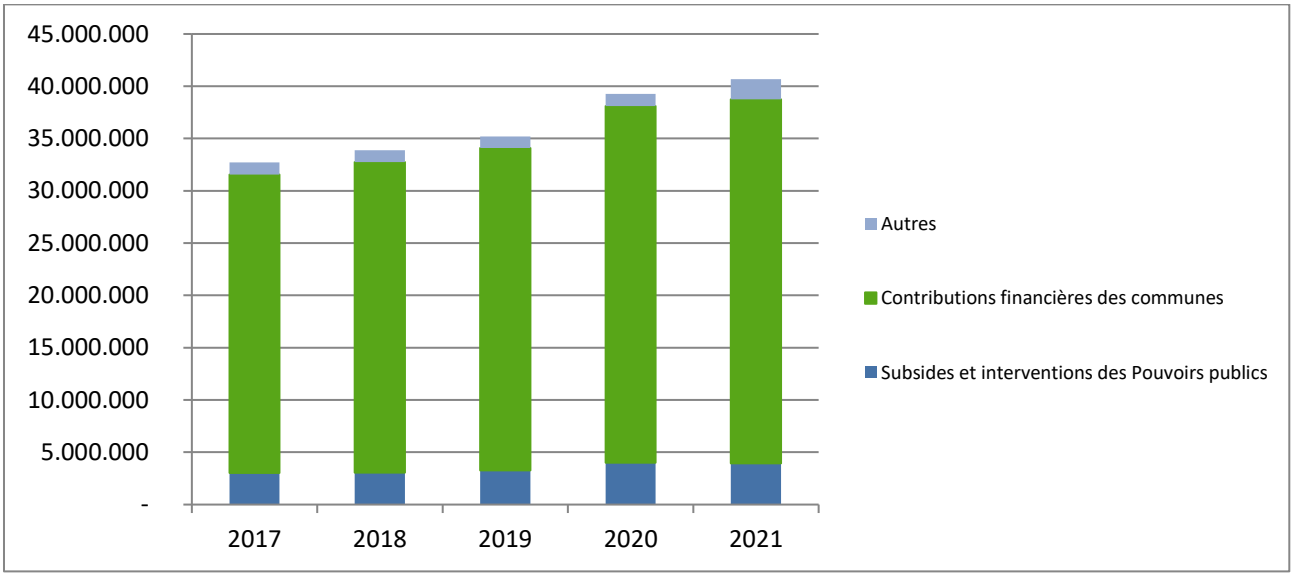

La répartition de la contribution financière des communes se ventile de la manière suivante :

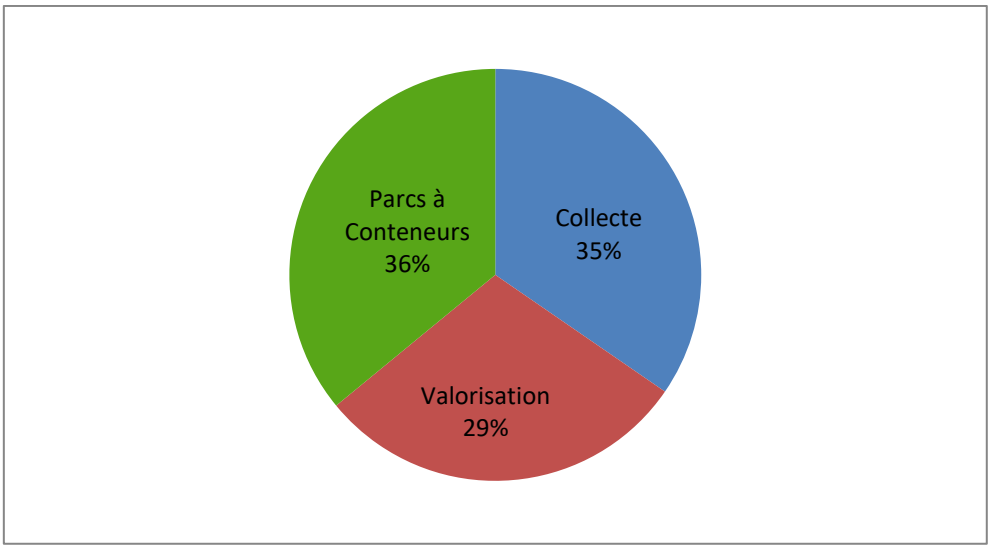

Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à 186.579 € en 2021.

Ce montant comprend les plus-values sur revente d'immobilisés et diverses régularisations de subside sur investissement.

Le **coût des ventes et prestations** s'élèvent à 58.531.300 € en 2021 contre 55.530.749 € en 2020.

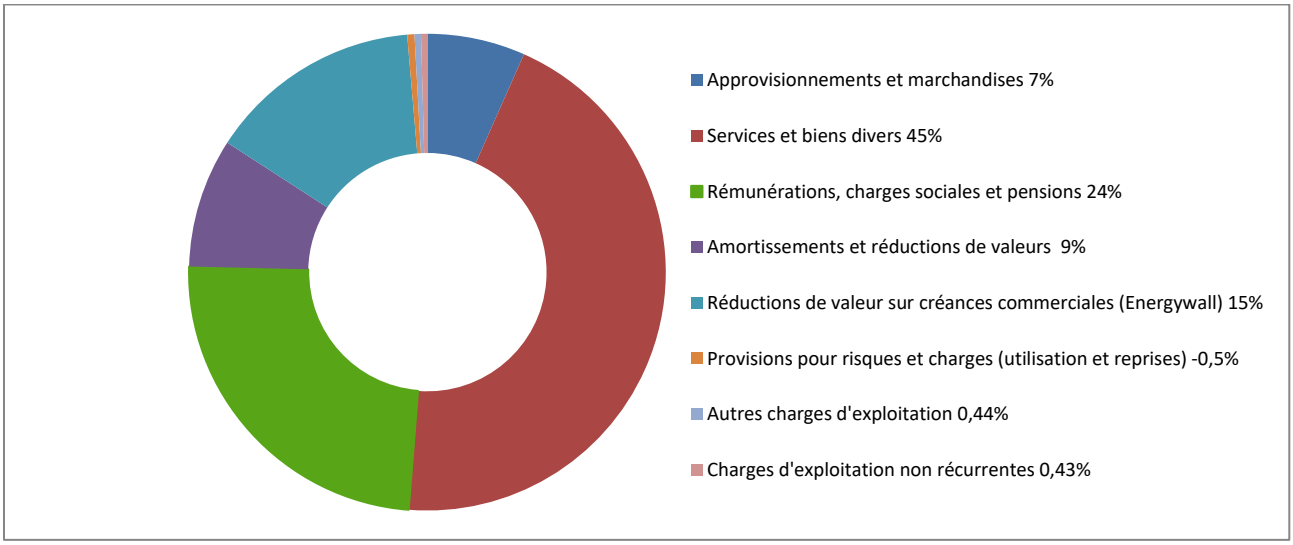

Les approvisionnements et marchandises reprennent les achats de conteneurs à puces, les sacs (Fost Plus, biodégradables), les bulles à verre ainsi que les fournitures (Diesel, pièces pour le charroi, pneus, vêtements de travail) pour un total de 3.925.855 € en 2021 contre 3.967.545 € en 2020.

Les services et biens divers passent de 23.624.612 € en 2020 à 26.368.331 € en 2021. Ils contiennent principalement les frais d'entretien des différents sites, du matériel lié à l'exploitation, du charroi et des engins, mais aussi le coût du transport des matières collectées dans les parcs à conteneurs et le traitement /valorisation de ces dernières.

Les postes ayant connu une variation importante par rapport à l'exercice précédent sont :

- transport dans les Recyparcs – Augmentation ;
- ristourne FostPlus liée à la vente de papiers-cartons – Augmentation ;
- personnel intérimaire – Augmentation ;
- entretien et maintenance charroi – Augmentation ;
- carburant – Augmentation ;
- traitement des matières collectées dans les Recyparcs – Augmentation.

Les rémunérations et charges sociales représentent 24% des coûts et s'élèvent à 14.259.664 € en 2021 contre 14.489.708 € en 2020.

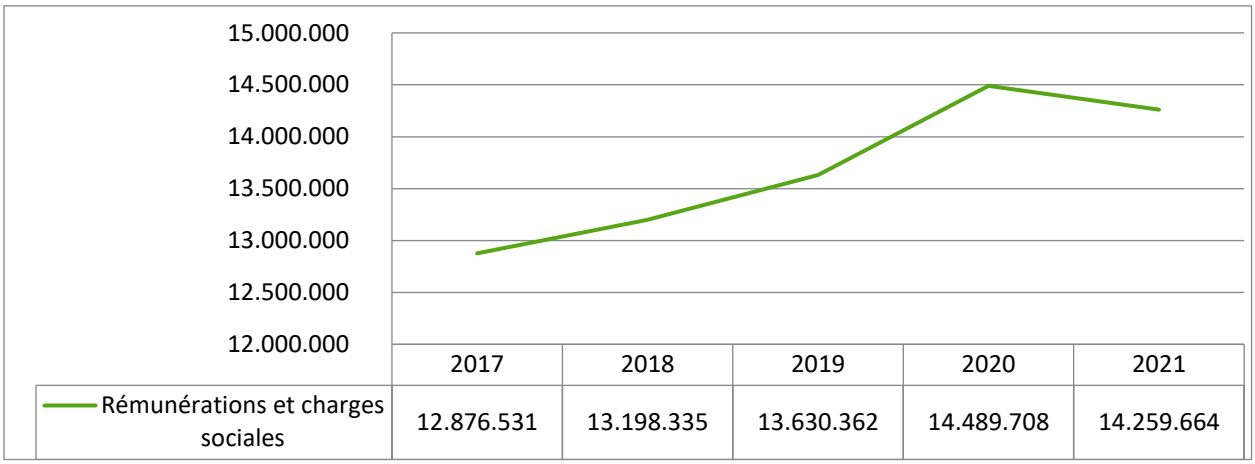

	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunérations et charges sociales	12.876.531	13.198.335	13.630.362	14.489.708	14.259.664
Nombre d'effectif :	**287**	**305**	**312**	**314**	**320**

La dotation aux amortissements a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 5.179.694 € en 2021.

La dotation aux réductions de valeur sur créances commerciales reprend notamment :

- la dotation aux réductions de valeurs sur créances commerciales pour la valorisation des déchets dans la société interne Energywall : 8.655.525 €.
- la dotation aux réductions de valeurs sur clients : 1.880 €.

Les provisions pour grosses réparations et pour autres risques et charges comprennent les dotations aux provisions actées ainsi que les reprises de provisions, principalement relatives à l'usine de tri-broyage de Floreffe et à la réhabilitation des sites.

Les autres charges d'exploitations sont essentiellement composées de taxes diverses pour 122.724 €, d'une moins-value sur créance commerciale de 361 €, de taxes sur dossier titre pour 12.040 € et de la contribution de BEP Environnement dans le financement de la cotisation de responsabilisation due pour le personnel statutaire du BEP pour un montant de 101.500 €.

Les autres charges d'exploitations non récurrentes s'élèvent à 252.394 € en 2021 et reprennent des régularisations de subsides et de tva pour un montant de 19.360 € ainsi qu'une moins-value sur réalisation d'immobilisation corporelle pour 233.034 €.

Les **produits financiers** s'élèvent à 25.826 € en 2021. Ils sont majoritairement composés des produits de placements de trésorerie. Depuis 2016 les subsides en intérêt sont supprimés et ne sont donc plus comptabilisés sous cette rubrique.

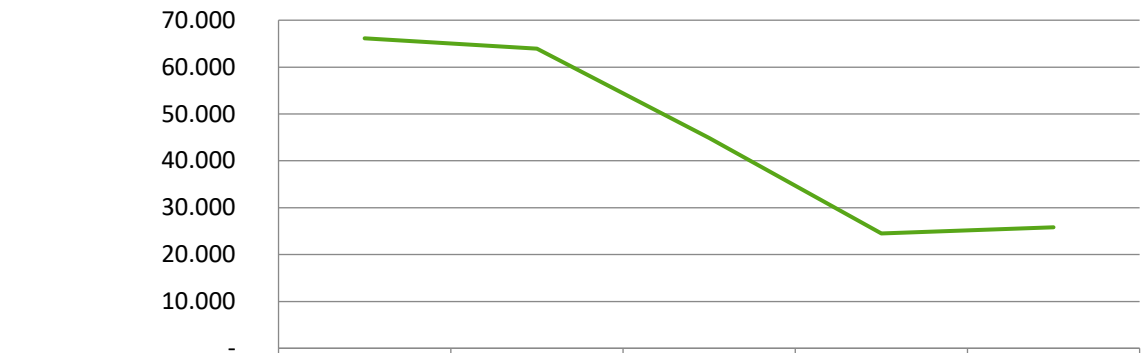

	2017	2018	2019	2020	2021
Produits financiers	66.139	63.962	44.884	24.504	25.826

Les **charges financières** augmentent avec un total de 642.527 € en 2021.

Elles se composent des charges financières récurrentes qui représentent les intérêts des emprunts sur les investissements.

Le **boni de l'exercice avant impôts** est de 2.100.271 €.

L'impôt sur le résultat est de 33.714 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 7.044 € ;
- la charge fiscale complémentaire estimée à l'impôt des personnes morales pour 26.670 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, où à défaut devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une durée de cinq ans. A l'issue d'une procédure de renouvellement, le Service des Décisions Anticipées a rendu une décision le 29 septembre 2020,

confirmant l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une nouvelle période de 5 ans.

Le compte de résultat 2021 se clôture par un **boni à affecter** de 2.066.556 €.

En ce qui concerne les recettes, l'intercommunale reste soumise aux fluctuations du cours des matières. Le résultat est ainsi favorablement influencé par une forte reprise du prix de vente des papiers-cartons, des métaux, ainsi que par la vente d'électricité et des certificats verts. L'évolution de la conjoncture a donc induit une augmentation de ces postes par rapport à 2020.

A contrario, au niveau des dépenses, l'intercommunale doit faire face à une forte de hausse du prix des carburants et de l'énergie en général.

Le maintien des outils de l'intercommunale nécessite un renouvellement des investissements. Une tendance haussière est constatée dans les coûts des nouveaux investissements, lesquels se répercuterons dans les comptes au rythme des amortissements. Cet aspect se ressent notamment dans les acquisitions au niveau de la flotte de camions.

En ce qui concerne les Recyparcs, la tendance haussière des coûts des transports et des coûts de traitement de certaines matières se poursuit (inertes, encombrants non incinérables, DSM, plastiques durs), prenant ainsi un caractère structurel.

L'intercommunale reste soumise à des variations de prix indépendantes de sa volonté et devra poursuivre ses efforts d'optimalisation et ses réflexions liées à l'équilibre financier.

III. LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société est analysée en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.
Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) Risques et incertitudes

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

La crise mondiale provoquée par la pandémie de Covid-19 affecte plus particulièrement l'activité économique de la Belgique depuis le mois de mars 2020 et s'est prolongée durant l'année 2021 avec plusieurs périodes de confinements. L'intercommunale continuera de mesurer en 2022 les effets financiers de cette situation exceptionnelle.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

c) Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant

d) Activités de recherche et de développement

Néant

e) Succursales de la société

Néant

f) Justification des règles comptables de continuité

Néant

g) Utilisation d'instruments financiers

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

h) Conflit d'intérêt

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

IV. LES RÈGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

ACTIFS

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir

Concessions, brevets, licences, etc…	Linéaire	de 3 à 5 ans

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions		
Terrains		
Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans
Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.

Installations, machines et outillages	Linéaire	
Matériel d'exploitation et installations diverses		de 5 à 20 ans
Petit outillage		de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.

Mobilier et matériel roulant		
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.
Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.
Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.
Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertaine ou compromis.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**
Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'APPORT INDISPONIBLE est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES** ET **CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

V. LA LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre de l'exploitation des sites environnementaux, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2021
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique des Isnes (site Henneau)	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique des Isnes (site Huit Bonniers)	173.525 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant l'aire de compostage	200.000 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 3 d'Havelange (site Willot)	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 et de classe 3 de Happe-Chapois (Ciney)	2.603.352 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 et de classe 3 de Morialmé (site "Le Fayat")	970.255
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 3 de Malvoisin (site du "Bois de Gerhenne")	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 de Gedinne-Malvoisin (site du "Bois de Gerhenne")	1.341.301,00 €

VI. LES MARCHÉS PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2019, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

Type de marché	***Nom du marché***	***Procédure***	***Publicité***	***Date attribution***	***Montant total du marché HTVA***	***Adjudicataires***
Marché de fournitures	Fourniture de petit matériel et produits d'entretien	PNSPP	-	27-01-21	69.319,70 €	*Lot 1 (Fourniture de petit matériel de nettoyage et d'entretien) : Etablissement Glorieux sa, Rue du Bois des Hospices 1 à 7522 Blandaino ; *Lot 2 (Fournitures de produits d'entretien et de produits d'hygiène corporelle): Etablissements Glorieux sa, Rue du Bois des Hospices 1 à 7522 Blandain ; *Lot 3 (Lingettes humides pour le service collecte): Depairon sa, Rue du Limbourg, 77-79 à 4800 Verviers ; *Lot 4 (Produits d'entretien pour les cabines des véhicules) : Etablissement Glorieux sa, Rue du Bois des

Type de marché	*Nom du marché*	*Procédure*	*Publicité*	*Date attribution*	*Montant total du marché HTVA*	*Adjudicataires*
						Hospices 1 à 7522 Blandain.
Marché de fournitures	Fourniture de deux gerbeurs électriques et un charriot élévateur neufs ou d'occasion remis à neufs pour les activités de la Ressourcerie Namuroise	PNSPP	-	27-01-21	46.395 €	*Lot 1 (Fourniture et mise en service de deux gerbeurs) : Still sa Imortateur, Vosveld, 9 à 2110 Wijnegem,; *Lot 2 (Fourniture et mise en service d'un charriot élévateur) : Quairia R. et Fils sprl, Rue de la Damejelle 27 à 5150 Floreffe.
Marché de services	Centre d'appels externalisé (Call Center) pour les services des collectes et recyparcs	PNSPP	-	27-01-21	125.708,52 €	Entra asbl, Rue du Tilloi 11 à 6220 Heppignies
Marché de fournitures	Fourniture d'une camionnette	PNSPP	-	27-01-21	47.579 €	Renault V.I. Belgique sa, Avenue du Hunderenveld, 10 à 1082 Bruxelles
Marché de fournitures	Fourniture de pneus neufs et rechapés, recreusage et assistance dépannage	PO	PE	27-01-21	1.129.326,91 €	VPLam Holding sa, Chaussée de Zellik, 25 à 1082 Bruxelles
Marché de fournitures	Pièces détachées d'origine, d'échange standard, adaptables homologuées et de consommables	PO	PE	24-02-21	517.726,97 €	* Lot 1 (Fourniture de pièces détachées neuves d'origine, d'échange standard, adaptables de qualité, pour poids lourds "RENAUD VI D WIDE, PREMIUM ET D 7,5 T"): TH PARTS NV, Zwaaikomstraat, 29 à 8800 Roeselaer; * Lot 2 (Fourniture de pièces détachées neuves d'origine, d'échange standard, adaptables de qualité, pour poids lourds "SCANIA - P450"): TH PARTS NV, Zwaaikomstraat, 29 à

Type de marché	*Nom du marché*	*Procédure*	*Publicité*	*Date attribution*	*Montant total du marché HTVA*	*Adjudicataires*
						8800 Roeselaer; * Lot 3 (Fourniture de pièces détachées neuves d'origine, d'échange standard, adaptables de qualité, pour poids lourds "MAN - TGA, TGS"): TH PARTS NV, Zwaaikomstraat, 29 à 8800 Roeselaer; * Lot 4 (Fourniture de pièces détachées neuves d'origine, d'échange standard, adaptables de qualité, pour "REMORQUE ESSIEUX GIGANT, ROR et MOL"): TH PARTS NV, Zwaaikomstraat, 29 à 8800 Roeselaer; * Lot 5 (Fourniture des "PRODUITS CONSOMMABLES" et de la "BOULONNERIE VISSERIE"): WURTH BELUX SA, Everdongenlaan, 29 à 2300 Turnhout.
Marché de services	Reprise et de traitement de déchets plastiques durs collectés dans les recyparcs du Sud de la Province	PNSPP	-	27-01-21	70.760 €	Van Werven, Postbus 14 à NL-8096 Oldebroek

Type de marché	*Nom du marché*	*Procédure*	*Publicité*	*Date attribution*	*Montant total du marché HTVA*	*Adjudicataires*
Marché de services	Entretien des espaces verts des sites du BEP Environnement	PO	PN	24-03-21	137.120,90 €	* Lot 1 (Recyparcs d'Andenne - Héron - Naninne - Assesse - Ohey) : L'Atelier, Rue des Pieds d'Allouette 51-53 à 5100 Naninne ; * Lot 2 (Recyparcs de Champion - Eghezée - Fernelmont - Gembloux - Malonne - La Bruyère) : V3 – Manupal asbl, Parc Industriel D'achene 33 à 5590 Achene ; * Lot 3 (Recyparcs de Fosse la Ville - Jemeppe sur Sambre - Sombreffe - Sambreville) : C.A.R.P, Rue de la Gendarmerie 38 à 5600 Philippeville ; * Lot 4 (Recyparcs d'Anhée - Dinant - Hastière - Beauraing - Bièvre) : V3 – Manupal asbl, Parc Industriel D'achene 33 à 5590 Achene ; * Lot 5 (Recyparcs de Ciney - Havelange - Rochefort - Hamois) : V3 – Manupal asbl, Parc Industriel D'achene 33 à 5590 Achene ; * Lot 6 (Recyparcs de Florennes - Mettet - Walcourt) : C.A.R.P, Rue de la Gendarmerie 38 à 5600 Philippeville ; * Lot 7 (Recyparcs de Cerfontaine - Couvin - Philippeville - Doische - Viroinval) : C.A.R.P, Rue de la Gendarmerie 38 à 5600 Philippeville ; * Lot 8 (Site intégré de gestion des déchets de Floreffe) : V3 –

Type de marché	*Nom du marché*	*Procédure*	*Publicité*	*Date attribution*	*Montant total du marché HTVA*	*Adjudicataires*
						Manupal asbl, Parc Industriel D'achene 33 à 5590 Achene ; * Lot 9 (Centre de transfert et de regroupement de Ciney-Biron) : V3 – Manupal asbl, Parc Industriel D'achene 33 à 5590 Achene ; * Lot 10 (Centre de transfert et de regroupement de Vodecée) : C.A.R.P, Rue de la Gendarmerie 38 à 5600 Philippeville ; * Lot 11 (Centre d'enfouissement technique de Chapois) : V3 – Manupal asbl, Parc Industriel D'achene 33 à 5590 Achene ; * Lot 12 (Centre d'enfouissement technique de Malvoisin) : V3 – Manupal asbl, Parc Industriel D'achene 33 à 5590 Achene ; * Lot 13 (Centre d'enfouissement technique de Morialmé) : Atelier 85, Rue de Mettet 127 à 5620 Florennes.
Marché de services	Transport, tri et traitement de plastiques agricoles collectés sur 4 sites du BEP Environnement	PNSPP	-	24-03-21	117.950 €	ValoDirect SPRL, Oude Scheldestraat 11 à 9630 Meilegem
Marché de services	Reprise et de traitement de bois brut collectés dans les recyparcs	PO	PE	24-03-21	304.000 €	* Lot 1 (Reprise et traitement de bois brut de recyclage depuis le CTR de Ciney-Biron) : C.E.T.T. P. Monseu sa, Rue des Galets 3 à 5580 Rochefort ; * Lot 2 (Reprise et traitement de déchets de bois brut de

Type de marché	*Nom du marché*	*Procédure*	*Publicité*	*Date attribution*	*Montant total du marché HTVA*	*Adjudicataires*
						recyparcs proches de Charleroi) : Bruco sud sa, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Auvelais ; * Lot 4 (Reprise et traitement de bois brut de recyclage de recyparcs du sud de la Province de Namur) : C.E.T.T. P. Monseu sa, Rue des Galets 3 à 5580 Rochefort.
Marché de fournitures	Modernisation de l'éclairage extérieur sur l'ensemble de nos Recyparcs	PO	PE	25-08-21	249.788,26 €	Yvan Paque sa, Rue de l'Arbre Courte Joie 48 à 4000 Liège
Marché de services	Etudes et conception de différents travaux d'aménagement	PNSPP	-	28-04-21	101.764 €	* Lot 1 : Alliance Engineering, Boucle Odon Godart, 7 à 1348 Louvain-la-Neuve; * Lot 2 : Sweco Belgium srl, Rue d'Arenberg,13, Bt 1 à 1000 Bruxelles.
Marché de services	Suivi de la conformité règlementaire de sites et de bâtiments	PNSPP	-			
Marché de fournitures	Fourniture et de placement de blocs en béton empilables destinés à créer des espaces de stockage de déchets sur les différents sites de BEP Environnement	PO	PN	23-06-21	206.485 €	Etonagglomeraten Gubbels nv, Weg Naar As 4, Industrieterrein à 3630 Maasmechelen
Marché de services	Accord cadre de services en Ingénierie, Techniques spéciales et PEB	PNSPP	-	23-06-21	112.000 €	Alliance Engineering, Boucle Odon Godart, 7 à 1348 Louvain-la-Neuve
Marché de fournitures	Fourniture d'une pelle sur pneus	PO	PE	23-06-21	230.500 €	SEMAT sa, Rue Ernest-Solvay 208 à 4000 Liège
Marché de fournitures	Achat de conteneurs de capacités de 10 et 35 m³ pour les recyparcs du BEP Environnement	PO	PN	23-06-21	233.150 €	* Lot 1 : Atelier Janssen Kaulille nv, Kettingbrugweg 38 à 3950 Kaulille; * Lot 2 : Technicas sprl, Rue Bosquet, 45 - bt 19 à 1060 Saint-Gilles.

Type de marché	*Nom du marché*	*Procédure*	*Publicité*	*Date attribution*	*Montant total du marché HTVA*	*Adjudicataires*
Marché de fournitures	Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel du BEP Environnement	PNSPP	-	22-09-21	102.234,15 €	*Lot 1 (Achat de gants de protection pour le personnel du BEP Environnement) : Vandeputte Safety sa, Rue d'Edimbourg, 11, Zoning Charleroi-Airport I à 6040 Jumet; *Lot 2 (Achat de chaussures de protection pour le personnel du BEP Environnement) : Depairon sa, Rue du Limbourg, 77-79 à 4800 Verviers; *Lot 3 (Achat d'EPI consommables pour le personnel du BEP Environnement) : Vandeputte Safety sa, Rue d'Edimbourg, 11, Zoning Charleroi-Airport I à 6040 Jumet; *Lot 4 (Achat de masques, filtres, lunettes et combinaisons pour le personnel du BEP Environnement) : Vandeputte Safety sa, Rue d'Edimbourg, 11, Zoning Charleroi-Airport I à 6040 Jumet ; *Lot 5 (Achat de gants et distributeurs de gants type station-service) : Vandeputte Safety sa, Rue d'Edimbourg, 11, Zoning Charleroi-Airport I à 6040 Jumet.
Marché de services	Collecte et traitement de pneus issus de l'agriculture	PNSPP	-	23-06-21	32.395 €	VDT Transport, Rue du Cimetière 8 à 6032 Mont-sur-Marchienne
Marché de fournitures	Fourniture de conteneurs aériens en matériaux divers pour la collecte du verre par apport volontaire	PO	PN	20-10-21	218.720,50 €	* Lot 1 (Conteneur en polyester destiné à la collecte du verre perdu par apport volontaire): TWS Belgium SPRL, Turnhoutsebaan 1/001 à 2470 Retie ;

Type de marché	*Nom du marché*	*Procédure*	*Publicité*	*Date attribution*	*Montant total du marché HTVA*	*Adjudicataires*
						* Lot 2 (Conteneur en polyéthylène destiné à la collecte du verre perdu par apport volontaire): SULO Belgium, Ring-Oost 14 A à 9400 Ninove.
Marché de fournitures	Fourniture de conteneurs destinés à la collecte en porte-à-porte de déchets ménagers	PO	PE	22-09-21	695.097,15 €	*Lot 1 (Fourniture de conteneurs à anse réglable et de pièces détachées) : TWS Belgium SPRL, Turnhoutsebaan 1/001 à 2470 Retie ; *Lot 2 (Fourniture de conteneurs deux roues et de pièces détachées) : TWS Belgium SPRL, Turnhoutsebaan 1/001 à 2470 Retie ; *Lot 3 (Fourniture de conteneurs quatre roues et de pièces détachées) : TWS Belgium SPRL, Turnhoutsebaan 1/001 à 2470 Retie.
Marché de fournitures	Acquisition de camions porte-conteneurs équipés d'un élève conteneurs, d'une grue et d'un système embarqué de pesage	PO	PE	25-08-21	847.400 €	Renault V.I. Belgique sa, Avenue du Hunderenveld, 10 à 1082 Bruxelles
Marché de services	Maintenances des installations de vidéosurveillance sur les sites du BEP Environnement	PO	PN	25-08-21	124.751,40 €	Engie Fabricom SA, Boulevard Simon Bolivar 34 à 1000 Bruxelles
Marché de services	Mise en œuvre d'une solution de gestion de tournées pour la collecte de déchets par une flotte de véhicules	PO	PE	15-12-21	504.029 €	Simpliciti SAS, ECOPARC 90 Rue de la Sauge à FR-34130 Saint-Aunès
Marché de services	Mise à disposition de huit chargeurs et d'un préposé affecté au nettoyage des camions de collecte	PO	PE	22-09-21	1.428.800 €	Entranam asbl, Rue du Tronquoy 10 à 5380 Noville-Les-Bois
Marché de services	Formation continue (CAP) des chauffeurs du BEP Environnement	PNSPP	-	22-09-21	111.701,50 €	E.D.W. Formation, Route du Grand

Type de marché	*Nom du marché*	*Procédure*	*Publicité*	*Date attribution*	*Montant total du marché HTVA*	*Adjudicataires*
						Peuplier, 6 à 7110 Strépy-Bracquenies
Marché de services	Refonte de l'application recyparcs (en partenariat avec IDELUX Environnement)	PO	PE	25-08-21	314.890 €	Thelis sa, Rue des Salamandres 2 à 5100 Naninne,
Marché de fournitures	Remplacement de 2 véhicules Renault Trucks D2.0 immatriculés en 2016 ayant des problèmes mécaniques avec reprise de ceux-ci	PNSPP	-	25-08-21	50.000 €	Renault V.I. Belgique sa, Avenue du Hunderenveld, 10 à 1082 Bruxelles
Marché de services	Tri et traitement des déchets résultant des inondations du mois de juillet	PNSPP	-	25-08-21	375.000 €	Bruco Sud sa, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Auvelais
Marché de services	Désignation d'un organisme de contrôle médical pour les collaborateurs du BEP et du BEP Environnement	PNSPP	-	24-11-21	43.835 €	Medicheck, Place Saint-Gudule, 5 à 1000 Bruxelles
Marché de services	Traitement de déchets de nettoyage de voies publiques et de cimetières issus des Communes affiliées	PO	PE	24-11-21	241.150 €	*Lot 1 (Déchet de nettoyage voie publique - SIGD Floreffe) : Suez RR IWS Remediation nv, Westvaartdijk 83 à 1850 Grimbergen ; *Lot 3 (Déchet de nettoyage voie publique - CTR Vodecée) : Suez RR IWS Remediation nv, Westvaartdijk 83 à 1850 Grimbergen, ; *Lot 4 (Déchet de cimetières - SIGD Floreffe) : Buroc Sud sa, Rue des Glaces

Type de marché	*Nom du marché*	*Procédure*	*Publicité*	*Date attribution*	*Montant total du marché HTVA*	*Adjudicataires*
						Nationales 169 à 5060 Auvelais ; *Lot 6 (Déchet de cimetières - CTR Vodecée) : Bruco Sud sa, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Auvelais.
Marché de fournitures	Acquisition d'une camionnette pour la collecte des déchets	PNSPP	-	20-10-21	51.700 €	Renault V.I. Belgique sa, Avenue du Hunderenveld, 10 à 1082 Bruxelles
Marché de fournitures	installation de barres de toit et raccordement électrique sur des camions de collecte (Camions sentinelles)	PNSPP	-	24-11-21	54.000 €	Charleroi Lens Motor : Avenue de Martinrou 16, 6220 Fleurus
Marché de fournitures	Location et l'entretien des vêtements de travail et de protection du personnel du BEP Environnement	PO	PE	24-11-21	416.003,38 €	CWS Workwear Belgie, Berchemstadionstraat 78 à 2630 Antwerpen
Marché de services	Reprise et traitement de déchets plastiques durs collectés sélectivement par BEP Environnement	PO	PN	15-12-21	127.900 €	*Lot 1 (Reprise et traitement de plastiques durs collectés dans la partie Nord du territoire géré par le BEP Environnement) : Bruco Sud sa, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Auvelais; *Lot 2 (Reprise et traitement de plastiques durs collectés dans la partie Sud du territoire géré par Ble EP Environnement) : Van Werven, Postbus 14 à NL-8096 Oldebroek-Base.
Marché de fournitures	Sacs compostables destinés à la collecte sélective des déchets biodégradables	PO	PE	15-12-21	431.558,40 €	The Compost Bag Compagny sa, Tildonksesteenweg 171 à 3020 Herent

VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 22 septembre 2021 ayant pour objet « Exposé sur la prévention en matière des déchets » :

Groupe Communes	
Prénom	**Nom**
Christophe	Capelle (Vice-Président)
Gérard	Cox (Président)
Charlotte	Deborsu
Vincent	Delire
Lara	Flament
Alain	Goda
Marie-Claire	Leemans
Christine	Poulin
Nicolas	Rouard
Norbert	Vilmus
Groupe Province	
Philippe	Bultot
Guy	Carpiaux
Cathy	Collard
Carine	Daffe
Nicole	Lecomte
José	Paulet
Jean-Marie	Theret

VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

A. Structure des intercommunales

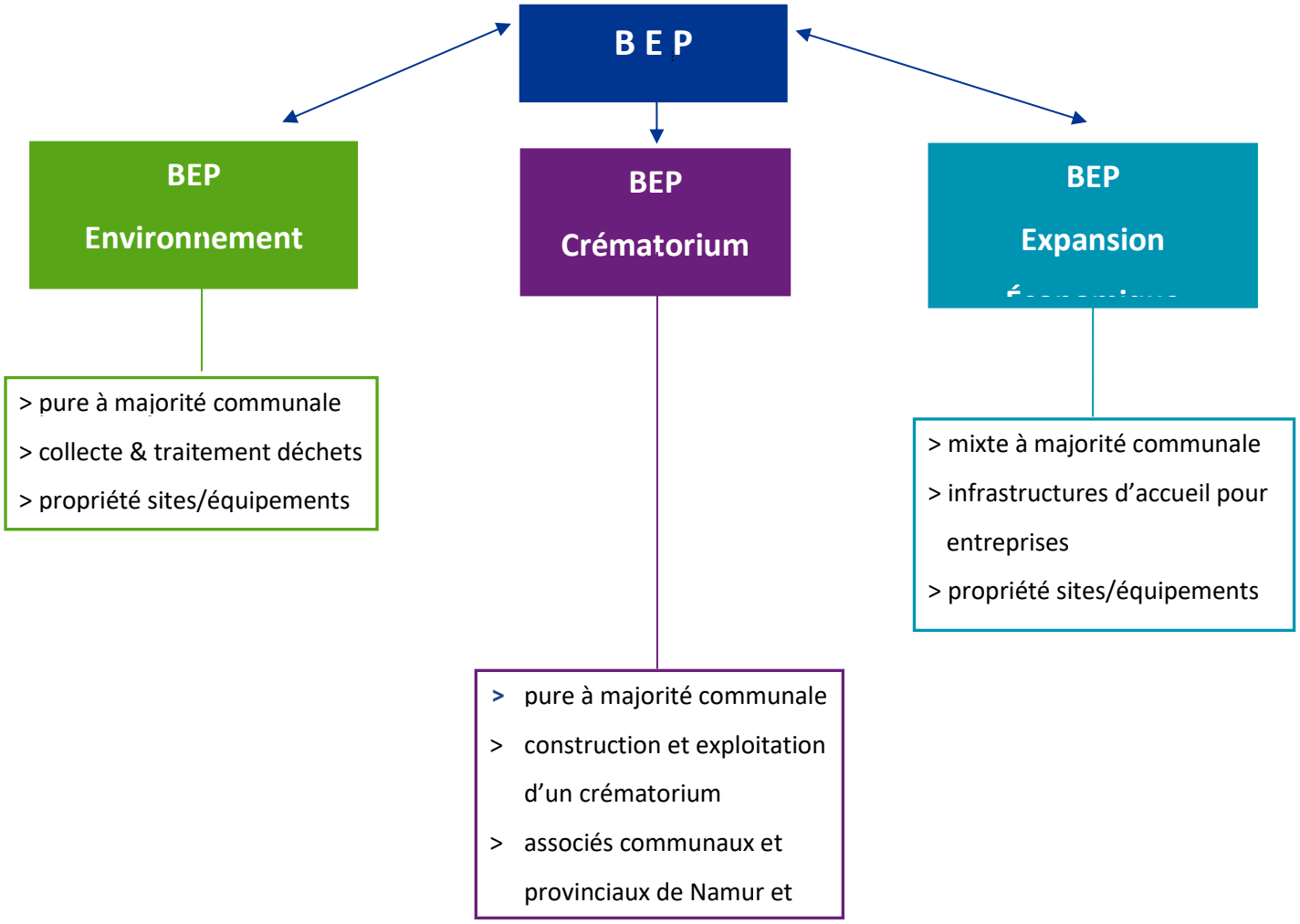

B. Compositions des instances

Période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

- Composition du Conseil d'Administration :

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Cox Gérard	Commune
Vice-président	Capelle Christophe	Commune
	Bultot Philippe	Province
	Carpiaux Guy	Province
	Collard Cathy	Province
	Daffe Carine	Province
	Deborsu Charlotte	Commune
	Delire Vincent	Commune
	Depas Yves	Commune
	Dooms Laurence	Commune
Administrateurs	Doumont Hugues	Province
	Flament Lara	Commune
	Goda Alain	Commune
	Lecomte Nicole	Province
	Leemans Beelen Marie-Claire	Commune
	Paulet José	Province
	Poulin Christine	Commune
	Rouard Nicolas	Commune
	Theret Jean-Marie	Province
	Vilmus Norbert	Commune

- Composition du Comité de Rémunération :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bultot Philippe
	Daffe Carine
	Depas Yves
	Goda Alain
	Rouard Nicolas

- Composition du Comité d'Audit :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bultot Philippe
	Daffe Carine
	Depas Yves
	Flament Lara
	Goda Alain

C. Rémunérations des instances

- Assemblée Générale :
  - Le 22 juin 2021 ;
  - Le 14 décembre 2021.

- Conseil d'administration :
  - Le 27 janvier 2021 ;
  - Le 24 février 2021 ;
  - Le 24 mars 2021 ;
  - Le 28 avril 2021 ;
  - Le 19 mai 2021 ;
  - Le 23 juin 2021 ;
  - Le 25 août 2021 ;
  - Le 22 septembre 2021 ;
  - Le 20 octobre 2021 ;
  - Le 24 novembre 2021
  - Le 15 décembre 2021.

- Comité d'audit :
  - Le 21 avril 2021 ;
  - Le 9 juin 2021 ;
  - Le 13 octobre 2021.

- Comité de rémunération :
  - Le 24 avril 2021.

IX. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

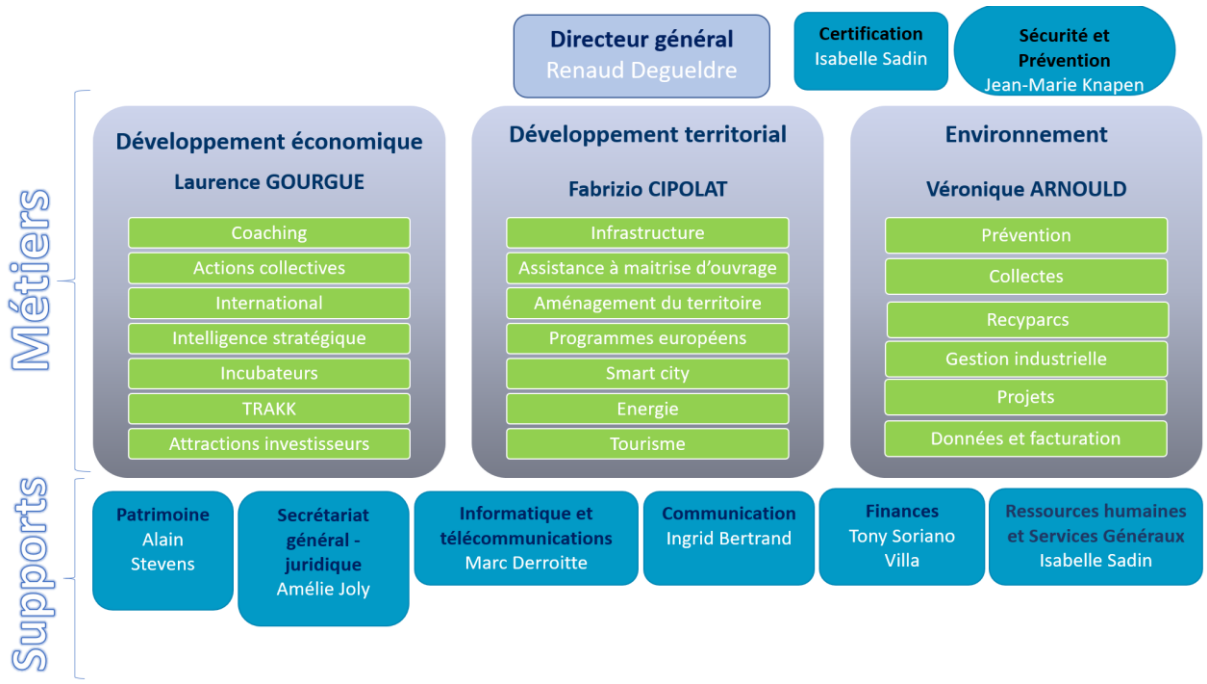

X. LES LIGNES DE DÉVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

BEP Environnement, Intercommunale thématique gérée par le BEP, a pour mission de prendre en charge et de mener à terme toute initiative de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique en Province de Namur en coopération avec les Communes. Elle vient en appui de la politique menée par la Wallonie en matière de gestion des déchets. Dans ce cadre, elle assure des missions d'éducation, de prévention de réutilisation et de réemploi, gère des services de collecte et des infrastructures de traitement.

A ce titre, les lignes de développement de BEP Environnement visent à assurer une mission de service public efficient à coût maitrisé pour les Communes et le citoyen en :

- Jouant le rôle de **partenaires privilégié des Communes et de la Wallonie** en matière de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets ;
- Proposant à l'ensemble du territoire un service de **collectes multifilières** performant ;
- Modernisant **l'utilisation des recyparcs** ;
- Optimalisant, seul ou en partenariat, les **filières et outils de valorisation et de traitement des déchets** ;
- Proposant une expertise et des **services en matière environnementale** aux Communes.

XI. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés *				BUDGETS prévisionnels		
2019	2020	2021	DEPENSES	2022	2023	2024
338.258	796.757	354.135	Fonctionnement	372.046	379.487	387.077
3.205.746	3.482.444	1.191.270	Sites d'Exploitation	1.772.967	1.791.331	1.613.094
442.271	448.569	428.034	Actions de com. et prévention	678.180	691.744	705.578
13.590.440	14.367.319	12.560.043	Collecte	12.700.080	13.559.887	12.728.851
12.908.850	12.643.723	10.318.757	Fost Plus	10.537.358	11.072.627	10.340.751
14.523.713	13.839.909	13.228.982	Valorisation-Traitement	16.298.469	14.716.228	14.820.073
2.538.634	2.475.834	2.490.092	Tri-Transfert	3.225.129	4.214.585	2.452.849
1.086.301	1.084.216	941.032	D.E.E.E.	947.419	914.944	841.225
939.935	1.094.119	1.188.970	Aires de Compostage	1.612.234	1.490.931	1.291.250
17.512.409	17.380.797	18.607.781	Recyparcs	24.717.068	24.292.240	21.312.472
2.540.630	3.265.460	4.318.440	Remboursement du capital (emprunts)	-	-	-
69.627.185	70.879.148	65.627.536		72.860.950	73.124.004	66.493.220

2019	2020	2021	RECETTES	2022	2023	2024
338.258	796.757	354.135	Fonctionnement	22.000	22.440	22.889
1.846.981	984.947	1.278.539	Sites d'Exploitation	812.228	849.414	652.338
442.502	448.800	428.266	Actions de com. et prévention	398.989	406.969	415.108
11.585.454	12.227.852	12.719.209	Collecte	13.352.389	14.245.315	13.427.987
10.650.276	10.023.058	10.735.898	Fost Plus	11.056.311	11.818.780	11.101.826
22.548.733	23.024.696	23.085.584	Valorisation-Traitement	19.660.524	18.097.474	18.268.943
2.310.904	2.336.625	2.635.434	Tri-Transfert	1.472.079	2.541.219	746.016
868.310	877.988	919.738	D.E.E.E.	1.089.963	1.062.014	991.236
1.253.684	1.049.395	1.484.033	Aires de Compostage	1.597.773	1.543.628	1.345.001
15.409.345	16.529.930	17.940.410	Recyparcs	22.532.557	22.025.613	18.814.234
7.238.031	10.275.000	5.500.000	Souscription des emprunts	-	-	-
74.492.477	78.575.049	77.081.247		71.994.813	72.612.866	65.785.578

*Ce poste tient compte des investissements et des subsides, mais n'intègre pas les charges non décaissées telles que les amortissements, les mouvements de provision et les réductions de valeur.
La souscription des emprunts et le remboursement en capital des emprunts sont globalisés

COMPTES ANNUELS

BEP ENVIRONNEMENT 2021

Une Équipe,
des Idées,
un Futur

43				1	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N° 0201.400.209	P.	U.	D.		C-app 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **BEP Environnement**

Forme juridique: **Société coopérative**

Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff** N°: **2**

Code postal: **5000** Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet: [1]

Numéro d'entreprise **0201.400.209**

DATE **17-02-20** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** [2]

approuvés par l'assemblée générale du **21-06-22**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-21** au **31-12-21**

Exercice précédent du **01-01-20** au **31-12-20**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ [3] identiques à ceux publiés antérieurement

---

Nombre total de pages déposées: **45** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

---

[1] Mention facultative.

[2] Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

[3] Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BULTOT Philippe

Venelle des Tilleuls 7, 5651 Berzée, Belgique

Fonction : Administrateur

CAPELLE Christophe

Rue Martin Lejeune 54, 5020 Vedrin, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

CARPIAUX Guy

Chaussée de Dinant 398, 5100 Wépion, Belgique

Fonction : Administrateur

COLLARD Cathy

Chaussée de Louvain 1000, 5022 Cognelée, Belgique

Fonction : Administrateur

COX Gérard

Rue Bonair 5, 5520 Onhaye, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

DAFFE Carine

Impasse botte 2, 5060 Sambreville, Belgique

Fonction : Administrateur

DEBORSU Charlotte

Boulevard de la Meuse 169, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Fonction : Administrateur

DELIRE Vincent

Rue des Juifs 4, 5660 Couvin, Belgique

Fonction : Administrateur

DEPAS Yves

Chaussée d'Eghezée 25, boîte 3, 5080 La Bruyère, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

DOOMS Laurence
Rue Hambursin 45, 5030 Gembloux, Belgique
Fonction : Administrateur

DOUMONT Hugues
Rue du Repos 1, boîte B, 5300 Andenne, Belgique
Fonction : Administrateur

FLAMENT Lara
Rue Benne-Brulée 61, 5620 Florennes, Belgique
Fonction : Administrateur

GODA Alain
Rue du Tivoli 5, 5030 Gembloux, Belgique
Fonction : Administrateur

LECOMTE Nicole
Rue de l'Eglise 28, 5376 Miécret, Belgique
Fonction : Administrateur

LEEMANS BEELEN Marie-Claire
Rue des Généraux Gérard et Vandamme 14, 5140 Sombreffe, Belgique
Fonction : Administrateur

PAULET José
Rue de Bellaire 19, 5340 Gesves, Belgique
Fonction : Administrateur

POULIN Christine
Rue du Sarazin 4, 5650 Fraire, Belgique
Fonction : Administrateur

ROUARD Nicolas
Route de Wiesme 8, 5560 Houyet, Belgique
Fonction : Administrateur

THERET Jean-Marie
Rue du Charme 10, 5550 Vresse-sur-Semois, Belgique
Fonction : Administrateur

VILMUS Norbert
Rue Trou du Renard 12, 5377 Somme-Leuze, Belgique
Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

KNAEPEN LAFONTAINE Réviseurs d'entreprises SRL 0413.343.922

Chaussée de Marche 585, 5101 Erpent, Belgique

Fonction : Commissaire

Numéro de membre : B00255

Représenté par :

1. KNAEPEN Philippe

   Chaussée de Marche 585 5101 Erpent Belgique

   , Numéro de membre : A02378

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,

B. L'établissement des comptes annuels **,

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	42.869.024	45.732.020
Immobilisations incorporelles	6.2	21		11.166
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	42.838.896	45.686.070
Terrains et constructions		22	24.068.723	24.872.294
Installations, machines et outillage		23	5.585.229	6.092.851
Mobilier et matériel roulant		24	12.725.317	14.461.447
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	459.627	259.478
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	30.128	34.784
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	20.400	20.400
Participations		282	20.400	20.400
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	9.728	14.384
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	9.728	14.384

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	34.327.319	30.740.087
Créances à plus d'un an		29	5.532.506	5.098.513
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	5.532.506	5.098.513
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	629.490	483.633
Stocks		30/36	629.490	483.633
Approvisionnements		30/31	488.325	427.766
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	141.165	55.867
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	9.240.753	9.975.627
Créances commerciales		40	7.294.671	7.095.248
Autres créances		41	1.946.082	2.880.379
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	15.057.654	11.404.787
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	15.057.654	11.404.787
Valeurs disponibles		54/58	2.983.333	2.986.274
Comptes de régularisation	6.6	490/1	883.583	791.253
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	77.196.343	76.472.107

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	6.7.1	10/15	29.535.299	27.682.541
Apport		10/11	173.225	173.225
Disponible		110		
Indisponible		111	173.225	173.225
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	22.273.369	20.206.813
Réserves indisponibles		130/1	17.323	17.323
Réserves statutairement indisponibles		1311	17.323	17.323
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	22.256.046	20.189.490
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14		
Subsides en capital		15	7.088.705	7.302.503
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [4]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	2.684.671	2.973.220
Provisions pour risques et charges		160/5	2.684.671	2.973.220
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	2.684.671	2.973.220
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

[4] Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	44.976.373	45.816.346
Dettes à plus d'un an	6.9	17	33.470.398	32.719.282
Dettes financières		170/4	33.470.212	32.719.096
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	33.470.212	32.719.096
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	186	186
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	11.214.311	12.829.768
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	4.347.835	3.919.159
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	4.683.518	6.153.258
Fournisseurs		440/4	4.683.518	6.153.258
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.124.622	2.698.048
Impôts		450/3	159.216	534.165
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.965.406	2.163.883
Autres dettes		47/48	58.336	59.303
Comptes de régularisation	6.9	492/3	291.664	267.296
TOTAL DU PASSIF		10/49	77.196.343	76.472.107

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	61.248.271	57.125.790
Chiffre d'affaires		6.10	70	20.369.100	17.444.827
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71	640	-2.633
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	40.691.952	39.271.507
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A	186.579	412.089
Coût des ventes et des prestations			60/66A	58.531.300	55.530.749
Approvisionnements et marchandises			60	3.925.855	3.967.545
Achats			600/8	3.987.869	3.985.063
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609	-62.014	-17.518
Services et biens divers			61	26.368.331	23.624.612
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	14.259.663	14.489.708
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	5.179.694	4.952.619
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4	8.574.203	8.085.353
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8	-288.548	-324.624
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	259.708	695.552
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A	252.394	39.984
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	2.716.971	1.595.041

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	25.826	24.504
Produits financiers récurrents			75	25.826	24.504
Produits des immobilisations financières			750		
Produits des actifs circulants			751	21.763	13.190
Autres produits financiers		6.11	752/9	4.063	11.314
Produits financiers non récurrents		6.12	76B		
Charges financières			65/66B	642.527	636.581
Charges financières récurrentes		6.11	65	642.527	636.581
Charges des dettes			650	633.780	629.772
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	8.747	6.809
Charges financières non récurrentes		6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	2.100.270	982.964
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	33.714	7.572
Impôts			670/3	33.714	7.572
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	2.066.556	975.392
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	2.066.556	975.392

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	2.066.556	975.392
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	2.066.556	975.392
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	2.066.556	975.392
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	2.066.556	975.392
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	194.277
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022	19.594	
Cessions et désaffectations		8032		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042	-27.857	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052	186.014	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	183.110
Mutations de l'exercice				
Actés		8072	2.904	
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8102		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122	186.014	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		211		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	51.327.432
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	994.211	
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181	35.762	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	52.357.405	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.455.138
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	1.833.544	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	28.288.682	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	24.068.723	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	21.712.908
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	729.124	
Cessions et désaffectations		8172	291.789	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	22.150.243	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	15.620.058
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	1.150.830	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302	205.874	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	16.565.014	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	5.585.229	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	24.156.424
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	603.404	
Cessions et désaffectations		8173	778.295	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	23.981.533	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	9.694.976
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	2.192.417	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303	631.177	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	11.256.216	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	12.725.317	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8194P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.733
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8164		
Cessions et désaffectations		8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8194	26.733	
Plus-values au terme de l'exercice		8254P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8214		
Acquises de tiers		8224		
Annulées		8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice		8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8324P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.733
Mutations de l'exercice				
Actés		8274		
Repris		8284		
Acquis de tiers		8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8324	26.733	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(25)		
Dont				
Terrains et constructions		250		
Installations, machines et outillage		251		
Mobilier et matériel roulant		252		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.733.625
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165		
Cessions et désaffectations		8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	5.733.625	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.733.625
Mutations de l'exercice				
Actés		8275		
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	5.733.625	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	259.478
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8166	227.239	
Cessions et désaffectations		8176	19.185	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8186	-7.905	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196	459.627	
Plus-values au terme de l'exercice		8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8216		
Acquises de tiers		8226		
Annulées		8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice		8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8276		
Repris		8286		
Acquis de tiers		8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(27)	459.627	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	20.400
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362		
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	20.400	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(282)	20.400	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8582		
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622		
Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393		
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	14.383
Mutations de l'exercice				
Additions		8583		
Remboursements		8593	4.655	
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	9.728	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
La Ressourcerie Namuroise Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Nouvelle route de Suarlée 8 5020 Champion Belgique 0888.697.964	Parts sociales 144 parts à 100€	144	25,00	0,00	31/12/2020	EUR	428.770	27.143
Valtris Société coopérative à responsabilité limitée Rue du Déversoir 1 6010 Couillet Belgique 0842.689.280	10 parts à 100,00€	10	0,18	0,00	31/12/2020	EUR	489.640	23.085
COPIDEC SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Route de la Lâche 4 5150 Floreffe Belgique 0541.505.963	50 parts à 100€	50	14,28	0,00	31/12/2020	EUR	35.625	-543

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52	7.400.000	8.000.000
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	7.657.654	3.404.787
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	4.500.000	255.159
de plus d'un mois à un an au plus	8687	3.157.654	3.149.628
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Répercution aux communes perte de subside sur la collecte de papiers cartons et recette diverse	701.780
Indemnité assurance	181.803

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Apport			
Disponible au terme de l'exercice	110P	XXXXXXXXXXXXXX	
Disponible au terme de l'exercice	(110)		
Indisponible au terme de l'exercice	111P	XXXXXXXXXXXXXX	173.225
Indisponible au terme de l'exercice	(111)	173.225	
Capitaux propres apportés par les actionnaires			
En espèces	8790		
dont montant non libéré	87901		
En nature	8791		
dont montant non libéré	87911		

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXXX	6.929
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXXX	

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant de l'apport	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant de l'apport	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	

	Codes	Exercice
Parts		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

BEP : Environnement

membres	n°parts
Communes	4 553
Province Namur	2 276
Privés	100

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	4.347.835
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	4.347.835
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	4.347.835
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	15.959.404
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	15.959.404
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	186
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	15.959.590
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	17.510.808
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	17.510.808
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	17.510.808

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	16.305.019
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	16.305.019
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	16.305.019
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	132.546
Dettes fiscales estimées	450	26.670
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	1.965.406

COMPTES DE RÉGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Précompte sur Belfius branche 26 (492000)	51.737
Provisions versées par les clients commerçants pour 2022 (493000)	144.375
Divers produits à reporter (493002)	95.552

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Collecte		11.059.709	9.991.077
Valorisation		4.561.272	4.035.226
Recyparcs		3.167.778	2.024.629
Tri-Transfert et DEEE		1.542.090	1.389.419
Autres		38.252	4.475
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	3.931.904	3.990.917
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	315	323
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	320,4	313,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	412.963	413.412
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	10.398.656	10.556.373
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1.981.852	2.098.417
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	1.879.155	1.834.918
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		-1.738
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		83.202
Reprises		9111	83.202	
Sur créances commerciales				
Actées		9112	8.657.419	8.002.151
Reprises		9113	14	
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	179.638	185.474
Utilisations et reprises		9116	468.186	510.098
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	134.763	120.753
Autres		641/8	124.945	574.799
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	43,7	36,7
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	86.484	72.462
Frais pour la société		617	2.438.346	1.932.913

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Autres produits financiers		4.063	
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502	13.238	39.922
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
Autres charges financières		8.747	

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76	186.579	412.089
Produits d'exploitation non récurrents		(76A)	186.579	412.089
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630	59.650	366.550
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8	126.929	45.539
Produits financiers non récurrents		(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631		
Autres produits financiers non récurrents		769		
CHARGES NON RÉCURRENTES		66	252.394	39.984
Charges d'exploitation non récurrentes		(66A)	252.394	39.984
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630	233.034	14.092
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7	19.360	25.892
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	33.714
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	7.044
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	26.670
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	3.707.939	4.693.147
Par la société	9146	3.908.484	5.216.950
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	1.778.510	1.709.375
Précompte mobilier	9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

	Code	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

	Exercice
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	

	Exercice
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	

	Exercice
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN	
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société	

	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	
Sites environnementaux : Garantie bancaire - cautionnement Belfius en faveur de l'Office wallon des déchets	5.511.538

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d’un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d’actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	20.400	20.400
Participations	9262	20.400	20.400
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	52.950
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	9.500
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir rapport de gestion

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	326,0	322,0	4,0
Temps partiel	1002	38,0	38,0	
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	320,4	316,4	4,0
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	386.681	380.793	5.888
Temps partiel	1012	26.283	26.283	
Total	1013	412.964	407.076	5.888
Frais de personnel				
Temps plein	1021	13.552.811	13.346.442	206.369
Temps partiel	1022	921.195	921.195	
Total	1023	14.474.006	14.267.637	206.369
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	313,9	308,9	5,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	413.412	410.686	2.726
Frais de personnel	1023	14.489.708	14.394.164	95.544
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	285	30	307,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	258	30	280,5
Contrat à durée déterminée	111	27		27,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	281	30	303,5
de niveau primaire	1200	100	4	103,2
de niveau secondaire	1201	176	26	195,3
de niveau supérieur non universitaire	1202	5		5,0
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	4		4,0
de niveau primaire	1210	1		1,0
de niveau secondaire	1211	3		3,0
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	4		4,0
Ouvriers	132	285	30	307,5
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	43,7	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	86.484	
Frais pour la société	152	2.438.346	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	23		23,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	3		3,0
Contrat à durée déterminée	211	20		20,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	26	3	28,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	6	3	8,4
Contrat à durée déterminée	311	20		20,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	1	1	1,8
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	4	1	4,8
Autre motif	343	21	1	21,6
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	115	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802	915	5812	8
Coût net pour la société	5803	63.590	5813	465
dont coût brut directement lié aux formations	58031	39.216	58131	382
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	24.374	58132	83
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	21	5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822	39	5832	
Coût net pour la société	5823	1.087	5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR

BEP ENVIRONNEMENT 2021

Une Équipe,
des Idées,
un Futur

KNAEPEN | LAFONTAINE
RÉVISEURS D'ENTREPRISES

SC SOCIETE INTERCOMMUNALE
BEP-ENVIRONNEMENT
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE SOCIETE INTERCOMMUNALE BEP-ENVIRONNEMENT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Société Intercommunale BEP-Environnement (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant trois exercices consécutifs.

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 77.196.343,43 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 2.066.556,32 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
  Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunération,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12 §1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 29 avril 2022

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,
Représentée par

Philippe Knaepen
Réviseur d'Entreprises

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION

BEP ENVIRONNEMENT 2021

Une Équipe,
des Idées,
un Futur

Secrétariat Général

BEP ENVIRONNEMENT

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2022

Groupe Communes
Monsieur Yves DEPAS, Administrateur, **présent**
Monsieur Alain GODA, Administrateur, **présent**
Monsieur Nicolas ROUARD, Administrateur, **présent**

Groupe Province
Madame Carine DAFFE, Administrateur, **présente**
Monsieur Philippe BULTOT, Administrateur, **présent**

Équipe de Direction
Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **présente**
Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité, **présent**

2.2 Rapport du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 55 des statuts du BEP Environnement et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration du BEP Environnement en sa séance du 27 avril 2022.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. **Modalités des rémunérations des mandats :**

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

- **Période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 :**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	*Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :* 11.426,94 € non indexé ou 19.984,30 € brut annuel indexé pour la période allant du 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 20.291,96 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021	13.283,70 € brut annuel indexé, soit 1.101,47 € mensuel indexé pour la période allant du 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 1.123,49 € indexé* pour la période allant du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021	Mensuelle
Membre du Conseil d'administration autre que Président	*Article L5311-1§2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :* 125 € non indexé ou 217,63 € indexé pour la période allant 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 221,98 € indexé* pour la période allant du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021	205,93 € indexé pour la période allant du 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 210,04 € indexé* pour la période allant du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membre du Comité d'audit	*Article L5311-1§1 alinéa 22 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :* 125 € non indexé ou 217,63 € indexé pour la période allant 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 221,98 € indexé* pour la période allant du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021	205,93 € indexé pour la période allant du 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 210,04 € indexé* pour la période allant du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021	Par réunion avec un maximum de 3/an

*indice 1,7758 octobre 2021.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ensuite du renouvellement des instances de l'intercommunale, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 2 octobre 2019 pour statuer sur la recommandation relative à la rémunération et aux jetons de présence. L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a approuvé cette recommandation.

2. **Politique globale de rémunération :**

- **Recyparcs et centre de compostage :**

Les dispositions pécuniaires des travailleurs des recyparcs et du centre de compostage sont reprises dans le règlement du travail (articles 36 à 39) qui fixe les règles générales en matière de rémunération. Ces dispositions ont été négociées, validées par le Conseil d'administration de BEP environnement et par la tutelle spéciale d'approbation.

Les traitements mensuels bruts sont fixés par référence à des échelles barémiques (majorés en fonction du salaire par l'allocation de foyer ou de résidence). Ils sont indexés en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique d'application au sein des recyparcs et du centre de compostage comprend :

- Une échelle de préposés de recyparcs ;
- Une échelle pour les coordinateurs des recyparcs ;
- Une échelle pour le responsable du centre de compostage.

Le barème attribué par rapport à la fonction occupée détermine le traitement de début de carrière, le nombre d'augmentations périodiques et la date de ces augmentations périodiques.

Les dispositions en vigueur pour le personnel de l'état en ce qui concerne les allocations de foyer et de résidence sont applicables au travailleur de BEP Environnement. Cette allocation mensuelle est calculée en fonction d'un plafond de rémunération et en fonction de la situation personnelle des collaborateurs.

La rémunération est calculée par mois à terme échu avec un acompte pour la première quinzaine du mois (excepté pour les coordinateurs des recyparcs qui ne reçoivent pas d'acompte).

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

Allocation de programmation sociale :

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique en référence à l'AR du 13 juillet 2017.

Cette allocation est équivalente à :

- Une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge : 780,06 € en 2021 ;
- Une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- Une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 179,267 € et un maximum de 353,534 € (montants 2021 publiés au MB).

Pécule de vacances :

Le collaborateur bénéficie d'un double pécule de vacances calculé à concurrence de 92% du salaire mensuel brut de mai sur base des prestations effectuées, l'année précédente, au sein de BEP Environnement.

Frais de transport domicile-lieu de travail :

Le BEP Environnement intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Pour le travailleur qui utilise son véhicule personnel, l'intervention calculée en fonction des jours prestés est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de l'abonnement SNCB dénommé « carte-train ». La distance à parcourir doit atteindre au minimum 5 kms.

Pour le travailleur qui se rend quotidiennement en vélo, l'employeur indemnise à concurrence du taux légal (montant 2021 = 0,24€/km).

Pour le travailleur qui utilise les transports en commun, une intervention à concurrence de 88% du titre de transport est octroyée.

Prime d'ancienneté :

Une prime d'ancienneté, par tranches de 5 ans est octroyée au collaborateur et ce, à partir de 15 ans d'ancienneté.

Le montant de cette prime est calculé sur le brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 01 juillet de l'année qui précède et le 30 juin à laquelle se rapporte la prime d'ancienneté.

Le pourcentage de cette prime varie en fonction de l'ancienneté et est fixé comme suit :

- 1% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 15 et 19 ans d'ancienneté ;
- 1,50% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 20 et 24 ans d'ancienneté ;
- 2% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 25 et 29 ans d'ancienneté ;
- 3% du brut soumis pour les collaborateurs ayant 30 ans d'ancienneté et plus.

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés dans la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé chaque année au mois de juillet.

Chèques Repas et écochèques :

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. La valeur faciale du chèque-repas est de 8€ par jour et l'intervention personnelle légale est de 1,09€ par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des écochèques à concurrence de 70€.

Assurances :

Les assurances souscrites en faveur du personnel de BEP Environnement sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance hospitalisation.

La référence relative aux écochèques, à la prime d'ancienneté et à l'assurance hospitalisation n'est pas reprise dans le règlement du travail. Ces octrois ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration de BEP Environnement et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation.

Dispositions spécifiques :

Les coordinateurs des recyparcs, personnel employé, bénéficient des mêmes avantages extra-légaux que le personnel du BEP. Cette décision a été prise en 2004 par les instances décisionnelles de la SIAEE de la Région Namuroise, SIAEE de l'Entre-Sambre et Meuse et SIAEE de la Famenne, Condroz, Haute-Meuse, dont les activités liées à la gestion des déchets ont été transférées vers BEP Environnement.

- **Collecte, traitement et tri-transferts :**

Les dispositions pécuniaires des travailleurs de la collecte, traitement et tri-transfert sont reprises dans l'annexe 1 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération. Ces dispositions ont été négociées, validées par le Conseil d'administration de BEP environnement et par la tutelle spéciale d'approbation.

Toutes les dispositions négociées au sein de la Commission Paritaire 121 sont automatiquement appliquées au sein de BEP Environnement, à condition qu'elles soient compatibles avec le statut public de l'intercommunale, et ce sans négociation au sein des instances de BEP Environnement. Cette référence est renseignée à l'article 1 du règlement du travail.

Dispositions de la CP 121 :

Traitements mensuels bruts :

Les relations de travail font référence aux dispositions des conventions collectives de travail ressortissant à la commission paritaire des entreprises de nettoyage et de désinfection n° 121 compatibles avec le statut public du BEP Environnement.

Pour chaque fonction, la Commission Paritaire 121 fixe un taux horaire identique pour tous les collaborateurs occupant la même fonction et ce, quelle que soit l'ancienneté. Pour certaines fonctions, ce montant est majoré d'une prime d'insalubrité et d'intempérie.

Ces taux horaires sont indexés automatiquement le 01 janvier et le 01 juillet de chaque année en fonction de l'indice santé.

La rémunération est calculée par mois à terme échu avec un acompte pour la première quinzaine du mois.

Prime de fin d'année :

La prime de fin d'année correspond à 9 % des rémunérations brutes déclarées à l'ONSS durant la période de référence (du 01 juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année à laquelle se rapporte la prime), majorées d'une assimilation partielle des jours de maladie de plus d'un mois pendant cette même période.

Ces modalités de calculs sont conformes à la Commission Paritaire 121.

Pécule de vacances :

Le collaborateur bénéficie d'un double pécule de vacances payé en avril et calculé comme suit :

- 7,71 % des rémunérations brutes déclarées l'année précédente à l'ONSS, majorées des rémunérations brutes pour les jours assimilés durant cette même période. (double pécule : 6,80 % et allocation complémentaire : 0,91 % soit un total de 7,71 %).

Ces modalités de calculs sont conformes à la Commission Paritaire 121.

Frais de transport domicile-lieu de travail :

Le BEP Environnement intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Pour le travailleur qui utilise son véhicule personnel, par jour presté, l'intervention patronale est calculée sur base d'un tableau établi par l'UGBN. Elle équivaut à 1/5ème du coût de la carte de train hebdomadaire pour la distance correspondante limitée toutefois à l'intervention patronale dans le coût de la carte train mensuelle.

Pour le travailleur qui se rend quotidiennement en vélo, l'employeur indemnise à concurrence du taux UGBN (en 2021 = 0,24€/km).

Pour le travailleur qui utilise les transports en commun, une intervention à concurrence de 100% du titre de transport est octroyée.

Prime RGPT :

Une prime RGPT de 1,63 € net par jour presté est octroyée d'une part par le biais de chèques-repas et d'autre part par le biais d'un complément de salaire (net) non soumis (0,80€/jour presté).

Prime de responsabilité :

Une prime de responsabilité est octroyée aux chauffeurs, aux mécaniciens et aux opérateurs titulaires d'un permis C ou CE ayant une ancienneté de 15 ans au sein de l'Intercommunale.

Le montant de cette prime correspond à 3 % du brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 01 décembre de l'année qui précède et le 30 novembre de l'année à laquelle se rapporte la prime de responsabilité.

L'octroi et le montant de cette prime sont conditionnés à une bonne gestion du matériel ainsi qu'à une bonne pratique de la conduite.

Seuls les accidents de roulage en tort avec dégâts matériels ont un impact sur le montant de la prime de responsabilité comme suit :

- Premier accident de roulage : sensibilisation ;
- Deuxième accident de roulage : retrait de 1 % par accident avec ou sans tiers ;
- Retrait total de la prime effectué en cas de trois accidents pénalisants sur la période de référence.

Prime d'ancienneté :

Une prime d'ancienneté, par tranches de 5 ans est octroyée au collaborateur et ce, à partir de 15 ans d'ancienneté.

Le montant de cette prime est calculé sur le brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 01 juillet de l'année qui précède et le 30 juin à laquelle se rapporte la prime d'ancienneté.

Le pourcentage de cette prime varie en fonction de l'ancienneté et est fixé comme suit :

- 1% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 15 et 19 ans d'ancienneté ;
- 1,50% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 20 et 24 ans d'ancienneté ;
- 2% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 25 et 29 ans d'ancienneté ;
- 3% du brut soumis pour les collaborateurs ayant 30 ans d'ancienneté et plus.

Indemnités complémentaires en cas de maladie de longue durée :

Un montant de 40% de l'indemnité brute allouée par la mutuelle est octroyé au collaborateur à partir du premier jour du deuxième mois de maladie.

La période d'indemnisation est de maximum 6 mois pour le collaborateur ayant une période de travail effectif d'au moins 6 mois consécutifs, comptés à partir du premier jour de maladie. La période d'indemnisation est portée à maximum 12 mois pour le collaborateur ayant une période de travail effectif d'au moins 12 mois comptés à partir du premier jour de maladie.

Indemnités complémentaires en cas d'accident de travail de longue durée :

Un montant de 1/9è de l'indemnité brute payée par l'assureur est octroyé au collaborateur à partir du premier jour du deuxième mois pour cause d'accident de travail.

La période d'indemnisation est de maximum 6 mois par accident.

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés dans la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé chaque année au mois de juillet.

Chèques Repas et écochèques :

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. La valeur faciale du chèque-repas est de 8€ par jour presté et l'intervention personnelle légale est de 1,09€ par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des écochèques à concurrence de 70€.

Assurances :

Les assurances souscrites en faveur du personnel de BEP Environnement sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance hospitalisation.

La référence aux chèques-repas, aux écochèques, aux assurances et aux primes spécifiques n'est pas reprise dans le règlement du travail. Ces octrois ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation.

- **Informations relatives aux rémunération des titulaires de fonction de direction:**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (voir BEP)	

3. **Conclusion du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP Environnement et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Assistante Juridique
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP Environnement

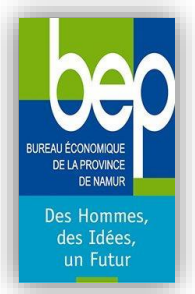

1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➢ *Informations générales*

Numéro d'identification (BCE)	0201400209
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	BEP Environnement
Période de reporting	2021

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	11
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	0
Comité d'avis	4

➢ *Commentaire éventuel*

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

- **<u>Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021</u>**

Montant du jeton de présence indexé : 210,04 €
Indice 1,7758 octobre 2021

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Cox Gérard	13.283,70 €	0 €	13.283,70 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	➢ <u>Biométhanisation :</u> Comité de surveillance Mandat non rémunéré ➢ <u>Bivalor :</u> Comité de direction Mandat non rémunéré ➢ <u>Copidec :</u> Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➢ <u>EnergyWall :</u> Comité de surveillance Mandat non rémunéré ➢ <u>La Ressourcerie Namuroise :</u> Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➢ <u>Valtris :</u> Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Vice-président	Capelle Christophe	2.277,56 €	8,90 €	Jeton de présence	-	100%	➢ <u>Biométhanisation :</u> Comité de surveillance Mandat non rémunéré ➢ <u>Bivalor :</u> Comité de direction Mandat non rémunéré ➢ <u>EnergyWall :</u> Comité de surveillance Mandat non rémunéré
	Bultot Philippe	2.071,63 €	88,96 €	Jeton de présence	-	91%	-
	Carpiaux Guy	2.071,63 €	8,90 €	Jeton de présence	-	91%	
	Collard Cathy	0 €	5,19 €	Jeton de présence	-	82%	-
	Daffe Carine	1.659,77 €	37,08 €	Jeton de présence	-	73%	-
	Deborsu Charlotte	2.277,56 €	0 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Delire Vincent	2.067,52 €	102,32 €	Jeton de présence	-	91%	-
	Depas Yves	2.071,63 €	9,64 €	Jeton de présence	-	91%	-
	Dooms Laurence	1.029,65 €	0 €	Jeton de présence	-	45%	-
	Doumont Hugues	1.865,70 €	24,10 €	Jeton de présence	-	82%	-
	Flament Lara	1.865,70 €	56,34 €	Jeton de présence	-	82%	-
	Goda Alain	2.277,56 €	23,72 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Lecomte Nicole	2.071,63 €	59,46 €	Jeton de présence	-	91%	-
	Leemans Beelen Marie-Claire	2.071,63 €	25,20 €	Jeton de présence	-	91%	-
	Paulet José	2.067,52 €	44,48 €	Jeton de présence	-	91%	-
	Poulin Christine	2.277,56 €	72,66 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Rouard Nicolas	1.659,77 €	76,36 €	Jeton de présence	-	73%	-
	Theret Jean-Marie	2.071,63 €	121,58 €	Jeton de présence	-	91%	-
	Vilmus Norbert	2.277,56 €	80,08 €	Jeton de présence	-	100%	-
Comité d'audit	Bultot Philippe	621,90 €	44,48 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Daffe Carine	411,86 €	0 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Depas Yves	415,97 €	9,64 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Flament Lara	621,90 €	28,17 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Goda Alain	621,90 €	11,86 €	Jeton de présence	-	100%	-
Comité de rémunération	Bultot Philippe	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Daffe Carine	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Depas Yves	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Goda Alain	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Rouard Nicolas	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
Total général	-	52.010,44 €	939,12 €	-	-	-	-

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

- **Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021**

Légende

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	Dates des réunions										
	27/01	24/02	24/03	28/04	19/05	23/06	25/08	22/09	20/10	24/11	15/12
Président : COX Gérard[1]	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Vice-président : CAPELLE Christophe	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
BULTOT Philippe	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
CARPIAUX Guy	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
COLLARD Cathy[2]	V	V	E	V	V	V	V	V	E	V	V
DAFFE Carine	E	E	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
DEBORSU Charlotte	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
DELIRE Vincent	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E
DEPAS Yves	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €
DOOMS Laurence	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	E	E	E	E	E
DOUMONT Hugues	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	E	V + €	V + €	V + €
FLAMENT Lara	V + €	V + €	V + €	E	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
GODA Alain	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
LECOMTE Nicole	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
LEEMANS BEELEN Marie-Claire	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
PAULET José	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E
POULIN Christine	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
ROUARD Nicolas	V + €	V + €	E	V + €	E	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €
THERET Jean-Marie	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
VILMUS Norbert	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 11/11	11	11	100%
100% - 11/11	11	11	100%
91% - 10/11	10	11	91%
91% - 10/11	10	11	91%
82% - 9/11	9	11	82%
73% - 8/11	8	11	73%
100% - 11/11	11	11	100%
91% - 10/11	10	11	91%
91% - 10/11	10	11	91%
45% - 5/11	5	11	45%
82% - 9/11	9	11	82%
82% - 9/11	9	11	82%
100% - 11/11	11	11	100%
91% - 10/11	10	11	91%
91% - 10/11	10	11	91%
91% - 10/11	10	11	91%
100% - 11/11	11	11	100%
73% - 8/11	8	11	73%
91% - 10/11	10	11	91%
100% - 11/11	11	11	100%

Comité d'audit	Dates des réunions		
	21/04	9/06	13/10
BULTOT Philippe	V + €	V + €	V + €
DAFFE Carine	V + €	V + €	E
DEPAS Yves	V + €	E	V + €
FLAMENT Lara	V + €	V + €	V + €
GODA Alain	V + €	V + €	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 3/3	3	3	100%
67% - 2/3	2	3	67%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%

Comité de rémunération	Date de la réunion
	24/04
BUTLOT Philippe	V
DAFFE Carine	E
DEPAS Yves	V
GODA Alain	V
ROUARD Nicolas	E

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%

[1] *Le Président ne perçoit pas de jeton de présence mais, une rémunération. C'est pour cela qu'il est indiqué V.*

[2] *Madame Cathy Collard nous a demandé de ne pas vouloir percevoir de jeton de présence mais, uniquement les frais kilométriques lorsqu'elle assiste à une réunion en physique.*

Membres du Comité d'avis

Fonction	Nom et Prénom	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	Marcolini Nadia	75%
Membres	Adam Raphaël	0%
	Bailen-Cobo Joselito	0%
	Barbeaux Cécile	50%
	Bechet Jacques	0%
	Bertrand Cédric	50%
	Bleret de Cleermaecker Sabine	100%
	Chevalier Pascal	75%
	Closset Robert	100%
	Daffe Carine	0%
	de Rycke Fabrice	0%
	Deborsu Charlotte	50%
	Deproost Magali	50%
	Dethier Vincent	50%
	Deville Frédéric	75%
	Dooms Laurence	50%
	Doumont Eloïse	75%
	Falaes-Van Rompu Anne	100%
	Gérard Arnaud	0%
	Havelange Guy	100%
	Lambot Philippe	0%
	Lejeune Jean-Pol	100%
	Libert Marc	25%
	Lixon Freddy	75%
	Marot Etienne	50%
	Martin Frédéric	0%
	Mauyen Pierre	0%
	Modave Michaël	25%
	Moreau Frédéric	0%
	Navaux Albert	50%
	Pâquet Charles	25%
	Pauly Jacques	0%
	Revello Piero	0%
	Rolin Pierre	50%
	Schellen Baudouin	75%
	Vafidis Rachelle	50%
	Van Roost Frédérique	25%
	Van Roy Dominique	50%
	Viatour Luc	0%

Légende	
Présent	V
Excusé	E

Comité d'avis[3]	Dates des réunions				Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
	10/02	10/03	22/09	13/10				
Adam Raphaël	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%
Bailen-Cobo Joselito	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%
Barbeaux Cécile	E	V	E	V	50% - 2/4	2	4	50%
Bechet Jacques	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%
Bertrand Cédric	V	V	E	E	50% - 2/4	2	4	50%
Bleret de Cleermaecker Sabine	V	V	V	V	100% - 4/4	4	4	100%
Chevalier Pascal	V	V	V	E	75% - 3/4	3	4	75%
Closset Robert	V	V	V	V	100% - 4/4	4	4	100%
Daffe Carine	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%
De Rycke Fabrice	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%
Deborsu Charlotte	V	E	V	E	50% - 2/4	2	4	50%
Deproost Magali	V	V	E	E	50% - 2/4	2	4	50%
Dethier Vincent	V	V	E	E	50% - 2/4	2	4	50%
Deville Frédéric	V	V	E	V	75% - 3/4	3	4	75%
Dooms Laurence	V	V	E	E	50% - 2/4	2	4	50%
Doumont Eloïse	V	V	E	V	75% - 3/4	3	4	75%
Falaes-Van Rompu Anne	V	V	V	V	100% - 4/4	4	4	100%
Gérard Arnaud	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%
Havelange Guy	V	V	V	V	100% - 4/4	4	4	100%
Lambot Philippe	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%
Lejeune Jean-Pol	V	V	V	V	100% - 4/4	4	4	100%
Libert Marc	E	V	E	E	25% - 1/4	1	4	25%
Lixon Freddy	V	V	E	V	75% - 3/4	3	4	75%
Marcolini Nadia	V	V	V	E	75% - 3/4	3	4	75%
Marot Etienne	V	V	E	E	50% - 2/4	2	4	50%
Martin Frédéric	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%
Mauyen Pierre	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%
Modave Michaël	V	E	E	E	25% - 1/4	1	4	25%
Moreau Frédéric	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%
Navaux Albert	E	V	E	V	50% - 2/4	2	4	50%
Pâquet Charles	E	E	E	V	25% - 1/4	1	4	25%
Pauly Jacques	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%
Revello Piero	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%
Rolin Pierre	V	E	E	V	50% - 2/4	2	4	50%
Schellen Baudouin	V	V	E	V	75% - 3/4	3	4	75%
Vafidis Rachelle	E	V	V	E	50% - 2/4	2	4	50%
Van Roost Frédérique	V	E	E	E	25% - 1/4	1	4	25%
Van Roy Dominique	V	E	E	V	50% - 2/4	2	4	50%
Viatour Luc	E	E	E	E	0% - 0/4	0	4	0%

[3] *Les réunions du Comité d'avis ne sont pas rémunérées.*

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président ainsi que leur justification pour chaque mois

Président		
Mois	**Montant de rémunération versé**	**Justification**
Janvier	1.101,47	100%
Février	1.101,47	100%
Mars	1.101,47	100%
Avril	1.101,47	100%
Mai	1.101,47	100%
Juin	1.101,47	100%
Août	1.101,47	100%
Septembre	1.101,47	100%
Octobre	1.123,49	100%
Novembre	1.123,49	100%
Décembre	1.123,49	100%

2. Informations relatives à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante :

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (voir BEP)	Néant	Néant	Néant
Total rémunérations	**-**	**0**	**-**	**-**

➢ *Commentaires éventuels*

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2021. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

Conformément à l'article 18 du Décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes, voici les dates des Conseils d'administrations qui se sont déroulées en distancielles :

- Le 27 janvier 2021 ;
- Le 24 février 2021 ;
- Le 24 mars 2021 ;
- Le 28 avril 2021 ;
- Le 19 mai 2021 ;
- Le 23 juin 2021 ;
- Le 25 août 2021 ;
- Le 24 novembre 2021 ;
- Le 15 décembre 2021.

3. Liste des mandats détenus par le BEP Environnement durant l'année 2021 :

Biométhanisation

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Capelle Christophe	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Surveillance	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Surveillance en qualité d'expert Comité de Régulation	Non Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Surveillance - suppléant Comité de Régulation	Non Non
Gaëtan Dufey	Responsable de la gestion industrielle	Non	Comité de Régulation	Non

Bivalor

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Direction	Non
Capelle Christophe	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Direction	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Direction	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Direction en qualité d'expert Comité de Régulation	Non Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Régulation	Non
Cédric Némery[4]	Responsable de la gestion industrielle	Non	Comité de Régulation	Non
Gaëtan Dufey[5]	Responsable de la gestion industrielle	Non	Comité de Régulation	Non

Copidec

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non
Dufey Gaëtan	Responsable de la gestion industrielle	Non	Conseil d'administration	Non

EnergyWall

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Capelle Christophe	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Surveillance	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Surveillance en qualité d'expert Comité de Régulation	Non Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Surveillance - suppléant Comité de Régulation	Non Non
Gaëtan Dufey[6]	Responsable de la gestion industrielle	Non	Comité de Régulation	Non

[4] Début de mandat le 27/01/2021 – fin de mandat le 22/09/2021
[5] Début de mandat le 22/09/2021
[6] Début de mandat le 27/01/2021

La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non

Valtris

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non
Dufey Gaëtan	Responsable de la gestion industrielle	Oui	Conseil d'administration suppléant	Non

Une Équipe,
des Idées,
un Futur

Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71
www.bep.be

Editeur responsable : Renaud Degueldre - Avenue Sergent Vrithoff, 2 - 5000 NAMUR - BEP D/2022 982 002